



*Conseil communautaire du 16 décembre 2021
À Yerres*

PROCÈS-VERBAL

(La séance du Conseil communautaire est ouverte sous la présidence de M. François DUROVRAY à 19 h 00.)

M. le PRÉSIDENT.- Je vous propose d'ouvrir la séance et de procéder à l'appel.

(M. le Président procède à l'appel nominal.)

M. le PRÉSIDENT.- Danielle ROUSSEAU-NUSBAUM est présente. Je lui souhaite la bienvenue, puisque c'est son premier Conseil communautaire.

Nous avons largement le quorum, puisque nous sommes autorisés à avoir deux pouvoirs. Dans le contexte sanitaire actuel, les règles de quorum ne sont pas les mêmes.

► INFORMATIONS DU PRÉSIDENT

M. le PRÉSIDENT.- Avant d'attaquer l'ordre du jour, je voulais vous indiquer que j'ai été destinataire de l'arrêté préfectoral de démission d'office du mandat de conseiller communautaire de Georges TRON. La date de réception n'a pas permis de convier son remplaçant à cette séance, mais ce sera le cas la fois prochaine.

Je vous informe de l'arrivée de Mathilde HANSEN au poste de cheffe de projet Prévention Jeunesse et Coordination du CISPD le 8 décembre.

Le salon des acteurs locaux se tiendra à la médiathèque de Montgeron le 12 février prochain. Vingt-deux auteurs se sont d'ores et déjà inscrits.

Je ne reviens pas sur tous les concerts de Noël qui se sont déroulés dans les différents conservatoires du territoire à l'approche des Fêtes.

Je vous précise que, fort heureusement, le programme Démos est rentré dans sa deuxième année. Nous espérons que les enfants qui y participent pourront se produire très prochainement. Les choses se déroulent correctement.

S'agissant des travaux, nous allons procéder au changement des enceintes du cinéma de Montgeron le 3 janvier prochain. Nous avons reçu plusieurs plaintes à ce sujet, mais je crois qu'elles étaient en fin de vie. Le projecteur numérique sera changé en 2022. Les travaux du City Stade de Draveil ont débuté. La livraison est prévue en février prochain.

Nous avons engagé une étude avec InTerLUD sur la logistique urbaine du dernier kilomètre. Cette étude conduite avec le soutien du Cerema nous permettra, je l'espère, d'aborder le sujet complexe du développement des livraisons à domicile.

Au début de l'année 2022, nous accueillerons nos premiers télétravailleurs salariés à La Fut@ie, qui est le nouveau nom de l'espace de *coworking* de l'Agglomération à Quincy-sous-Sénart.

Début décembre, l'Office français de la biodiversité nous a attribués la labellisation « Territoires engagés pour la nature ». Cette distinction, qui nous honore, est valable trois ans et sera renouvelée en fonction de l'évaluation des engagements que nous avons pris.

Par ailleurs, nous avançons correctement sur le lac Montalbot. La consultation préalable aux travaux de la première phase du plan, qui a été validé localement, sera lancée au mois de janvier. D'ici là, nous procèderons à la mise en sécurité de plusieurs arbres de ce domaine.

Je terminerai en vous disant que nous lancerons au début de l'année prochaine la consultation du marché de travaux concernant le futur siège de l'Agglomération à Yerres, dans l'espoir de démarrer ce chantier à la fin de l'été 2022.

Voilà les quelques informations que je souhaitais communiquer en ouverture de ce Conseil.

J'ai reçu des questions sur les décisions. Nous y avons apporté une réponse écrite, que nous distribuons immédiatement.

► **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2021**

M. le PRÉSIDENT.- Nous devons approuver le procès-verbal du Conseil communautaire du 30 septembre dernier.

Y a-t-il des observations sur ce compte rendu ?

M. SELLAMI.- Nous n'avons pas d'observations sur le compte rendu. En revanche, nous avons transmis par écrit les questions relatives aux décisions du Président et attendons les réponses.

► **COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES DEPUIS LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2021**

M. SELLAMI.- Je voulais aborder les décisions 197, 198, 213, 215 et 217. Elles portent sur des achats d'écrans, de tablettes, d'accessoires, d'ordinateurs portables et de petits matériels informatiques. Je souhaitais revenir sur le décret du 9 mars 2021 – qui avait déjà fait l'objet d'une question orale lors d'un précédent Conseil – relatif à l'obligation d'acquisition par la commande publique de biens issus du réemploi de matières recyclées. Ce décret liste un certain nombre d'objets et d'articles qui doivent désormais être achetés *a minima* à 20 % en réemploi, c'est-à-dire en occasion. Parmi ces articles, on trouve les terminaux informatiques, les ordinateurs portables et les ordinateurs de bureau. Nous voulions savoir si l'esprit de ce décret, qui est récent, a été respecté dans le cadre de ces achats ? Je vous remercie.

M. le PRÉSIDENT.- Y a-t-il d'autres questions sur les décisions ? (*Non.*)

Je ne peux pas répondre à votre demande car, vous l'avez dit vous-même, le décret est récent. Chacun doit s'en emparer. Là, il s'agit de l'acquisition de matériels pour permettre le télétravail des agents de l'Agglomération. Vous savez que notre territoire est très engagé dans le réemploi, à travers le soutien qu'il apporte à certaines structures. Je partage votre interpellation : nous devons

être exemplaires. Au-delà de l'accompagnement que nous proposons à nos habitants pour le réemploi, il faut que nous soyons nous-mêmes capables de délivrer ces pratiques.

Pour la première fois, j'ai vu avec satisfaction – c'est anecdotique mais c'est un signe – un courriel de l'Agglomération invitant les services à se faire connaître pour réemployer du matériel de bureau qui n'était plus utilisé dans un service. Je crois que cette démarche a été saluée par d'autres agents. Cela montre que le sujet est peu à peu intégré culturellement par notre collectivité, comme par les autres.

Le directeur général des services m'indique que l'accord-cadre a été conclu avant le décret sur le réemploi.

Je propose que nous passions à l'ordre du jour.

I. INSTALLATION DE MADAME ROUSSEAU-NUSBAUM ET REMPLACEMENT DE MADAME SEVEAU AUX COMMISSIONS « COHESION SOCIALE », « AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE » ET AU SYAGE

M. le PRÉSIDENT.- Le premier point concerne l'installation de Mme ROUSSEAU-NUSBAUM en remplacement de Mme SEVEAU au Conseil communautaire. Je souhaite à nouveau, en votre nom à tous, la bienvenue à Danielle. Nous devons la désigner – si elle se porte candidate mais je crois avoir reçu ses candidatures – aux commissions Cohésion sociale et Aménagement durable du territoire, ainsi qu'au SyAGE. Est-ce exact ?

Mme ROUSSEAU-NUSBAUM.- Tout à fait, Monsieur le Président.

M. le PRÉSIDENT.- Il n'y a pas de difficulté sur l'installation de Danielle au Conseil ni sur sa désignation dans ces différentes commissions ? Nous sommes d'accord pour voter à main levée plutôt qu'à bulletin secret ?

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité moins 4 abstentions de M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI, M. GUIGNARD, M. SELLAMI.

M. le PRÉSIDENT.- Danielle est néanmoins désignée pour ces différentes représentations. Bienvenue à elle et félicitations.

Je donne la parole à Damien ALLOUCH pour la présentation du pacte de gouvernance 2020-2026.

II. PACTE DE GOUVERNANCE MANDAT 2020-2026

M. ALLOUCH.- Merci, Monsieur le Président. Bonsoir à toutes et à tous. Vous avez eu à prendre connaissance du pacte de gouvernance tel que vous l'avez reçu dans le dossier.

En préambule, je voulais remercier l'ensemble des élus qui ont contribué à l'écriture de ce pacte. Nous nous sommes réunis plusieurs fois à la mairie d'Épinay-Sous-Sénart ou en visioconférence pour y travailler.

Certains des élus qui siégeaient étaient des élus communautaires ; d'autres étaient des élus municipaux. Pour beaucoup, la clé d'entrée de la discussion était de savoir à quoi sert l'Agglomération, comment la faire connaître au mieux et en quoi un pacte de gouvernance peut aider à une meilleure appréciation de ses compétences. Ce travail a été fourni.

Comme beaucoup de nos concitoyens, les élus municipaux qui ne siègent pas au Conseil communautaire ne savaient pas exactement quelles sont les compétences de l'Agglomération, quel est le rythme de travail ni comment tout cela fonctionne. Cela a nourri pas mal de discussions pour savoir comment faire mieux connaître l'Agglomération.

Nous en avons tiré des conclusions que nous avons mises en place sur le terrain avec les élus communaux. En effet, la première étape sera de travailler avec eux pour qu'ils soient capables de parler de la Communauté d'Agglomération autour d'eux. Cela a été fait avec les élus du service jeunesse et va se faire avec les élus du service des sports. Tout le travail à effectuer avec ces élus sera de faire vivre l'Agglomération sur le territoire de manière concrète. Les autres élus, s'ils souhaitent participer à ce genre de tâche en lien avec leur délégation municipale, sont évidemment invités à le faire.

Le pacte de gouvernance concerne les instances que nous connaissons tous ici.

Je souhaiterais m'arrêter un instant sur le Conseil de développement, dont le président est parmi nous ce soir. Je veux souligner l'importance du travail qu'ont entamé, depuis quelques mois, des femmes et des hommes issus du territoire. Ils ne sont pas élus mais s'intéressent aussi passionnément que nous à la destinée de l'Agglomération du Val d'Yerres Val de Seine et sont mus par la volonté de la faire connaître au plus grand nombre. Ils travaillent sur plusieurs sujets, notamment sur le schéma des liaisons douces dont ils ont parlé avec Valérie RAGOT il y a quelques jours. L'apport substantiel du Codev sera inscrit dans le cadre de la délibération qui sera édictée et non dans celui de la loi. Je précise que le Codev joue un rôle central dans l'éclairage des différents sujets et dans la manière dont les habitants de notre Agglomération appréhendent le travail que nous avons à faire collectivement.

Voilà ce que j'avais à dire sur le pacte de gouvernance. Si vous avez des questions, je suis à votre disposition.

M. le PRÉSIDENT.- C'est un bon résumé. Je pense que tous les membres du Conseil communautaire ont eu l'occasion d'en débattre dans leur Conseil municipal ou le feront prochainement.

Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur le sujet ?

Mme CIEPLINSKI.- Bonsoir, Monsieur le Président. Bonsoir, chers collègues. Je remercie M. ALLOUCH pour cette présentation du pacte de gouvernance pour le mandat 2020-2026.

En avril 2018, l'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine a défini un projet de territoire. Le pacte de gouvernance définit la façon dont l'Agglomération et les communes comptent mettre en œuvre ce projet de territoire collectivement.

Pour réussir à relever les défis écologiques et sociaux actuels et futurs, il faudra que les neuf maires et plus largement l'ensemble des élus, par souci d'exemplarité, fassent évoluer les pratiques de gouvernance. Les élus majoritaires et minoritaires devront améliorer leur manière de travailler ensemble avec les services, les habitants, les associations et les autres composantes de la société civile. Les maires, et les élus en général, n'ont pas tous les mêmes pratiques, les mêmes parcours ni les mêmes valeurs. Il est indispensable qu'ils parviennent à mieux travailler conjointement et à coopérer davantage en transversalité – ce qu'a dit M. ALLOUCH à propos des services des sports et de la jeunesse est valable pour l'ensemble des services. Cela afin que nos territoires réussissent la transition énergétique, protègent la biodiversité, permettent à chacun de se loger dignement, d'avoir accès à une eau de qualité et de se déplacer en limitant la pollution. Nous parlerons de tous ces enjeux à de nombreuses reprises et avec intérêt ce soir.

Ces enjeux dépassent les frontières de nos neuf communes et les limites d'un mandat de six ans. Si nous ne les traitons pas de manière cohérente, décloisonnée sur le long terme, nous en subissons les conséquences. Les principales victimes seront nos enfants et les générations futures.

En termes de pratiques de gouvernance, au sein de cette Agglomération, il semblerait que nous revenions de loin. Nul n'ignore ici que des luttes d'égo et de territoires se sont jouées. Peut-être qu'elles se jouent encore, je ne le sais pas. Encore récemment, nous avons pu constater dans certaines communes des pratiques quasiment féodales. Il est évident que la tentation est grande, pour beaucoup de maires, de céder à la logique des intérêts à court terme des habitants de leur commune afin d'obtenir de la reconnaissance et de se maintenir au pouvoir. La tentation est grande et humaine, mais céder à de telles sirènes n'est pas rendre service à sa commune ni à ses habitants.

Au début du nouveau mandat, le Conseil d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine du 9 juillet 2020 a créé un groupe de travail, piloté par Damien ALLOUCH, pour travailler à son pacte de gouvernance et définir la façon de développer la coopération entre les communes, les élus et les habitants. J'ai fait partie de ce groupe de travail en tant qu'élue minoritaire. Des conseillers municipaux, sans mandat communautaire, y ont également participé. Le groupe de travail s'est réuni quelques fois et a produit un texte, dont la version n° 11 n'a pas soulevé d'objection majeure en avril 2021. C'est cette dernière qui a été soumise à l'information-consultation des Conseils municipaux avant la séance du Conseil d'Agglomération d'aujourd'hui.

La création du groupe de travail et sa composition, plus large que d'habitude, vont dans le sens de l'évolution de la gouvernance que nous appelons de nos vœux pour une plus grande coopération dans l'intérêt du territoire, des habitants et des générations futures. Nous saluons et encourageons ces efforts, qui motivent notre vote favorable. Néanmoins, ce n'est qu'un début. La route risque d'être encore très longue. Nous avons énormément de chemin à parcourir par rapport à d'autres agglomérations. Nous devons progresser dans la méthode pour animer ce type de groupe de travail afin d'obtenir des résultats de plus grande qualité en recourant à des outils d'intelligence collective.

Le pacte de gouvernance, présenté ce soir, a pour intention louable de mieux associer les conseillers municipaux aux travaux intercommunaux, de permettre une meilleure coordination, une plus grande transversalité entre les services des villes et de développer la citoyenneté des jeunes grâce

au projet du Conseil municipal des jeunes collégiens ou lycéens avant 2026. Nous espérons que ces ambitions se traduiront en actes. Un bilan annuel devra être effectué.

Selon moi, le projet actuel manque de clarté sur l'articulation des prérogatives entre le Bureau communautaire et la Conférence des maires. Il me semble essentiel de développer transparence et pédagogie sur le fonctionnement de ces instances. À ce titre, nous regrettons que le Conseil municipal d'Yerres ait supprimé le feuillet central de l'Agglomération dans les magazines municipaux mensuels. C'était une solution simple pour informer tout le monde des travaux de l'Agglomération.

D'une manière générale, ce pacte illustre le manque d'ambition de l'Agglomération en termes de transparence, de participation citoyenne et de coopération avec les associations. Nous l'avons vu lors de la composition du Conseil de développement, où l'appel à candidatures n'a pas été relayé vigoureusement par toutes les villes et où le processus de sélection des membres est resté opaque.

Nous sommes ravis du démarrage des travaux du Conseil de développement, mais nous nous étonnons qu'il n'ait pas été associé à l'élaboration du PCAET à l'ordre du jour de cette séance. Pour ce PCAET, l'Agglomération s'est contentée du minimum légal en matière de concertation. Face aux défis qui nous attendent, nous devons aller au-delà. En effet, nous devons informer, sensibiliser et associer l'ensemble des parties prenantes à l'élaboration des actions qui guideront les transformations nécessaires pour atteindre la neutralité carbone en 2050. Nous ne comprenons pas pourquoi le Conseil de développement, fraîchement installé, n'a pas été associé à un acte aussi important que l'élaboration d'un PCAET.

L'élaboration de ce plan illustre l'ambition encore trop faible de notre Agglomération, en termes de concertation. Pourquoi l'effort de communication sur les ateliers de juin ou sur la réunion publique d'octobre a-t-il été si faible ? En France, dans les territoires, de nombreuses intercommunalités (agglomérations, métropoles, etc.) ont expérimenté des dispositifs de concertation innovants pour associer les habitants. Pourquoi pas nous ?

L'enjeu face à des défis aussi importants n'est pas seulement de respecter le cadre réglementaire ni d'imaginer des actions sur le papier qui, en théorie, pourront permettre d'atteindre les objectifs. Il s'agit de les atteindre en pratique. Pour ce faire, l'ensemble des acteurs doivent être convaincus, adhérer et être associés à ces trajectoires.

Nous devons mieux articuler l'action publique à la participation de la société civile. C'est pourquoi, en complément du pacte de gouvernance pour lequel nous voterons favorablement, nous proposons d'élaborer un pacte de citoyenneté intercommunale qui détermine la façon dont nous pouvons aller plus loin ensemble dans la concertation sur les enjeux majeurs. Merci.

M. le PRÉSIDENT.- Y a-t-il d'autres interventions ? (*Non.*)

Damien ALLOUCH peut-il réagir ?

M. ALLOUCH.- En un mot, je prends l'exigence exprimée par Mme CIEPLINSKI comme une obligation. Elle a parfaitement raison dans ce qu'elle décrit de l'attente des concitoyens.

Je ne veux pas parler pour Yerres mais, d'un point de vue opérationnel, il est assez compliqué de mettre l'actualité de l'Agglomération dans un feuillet central car les différents bulletins municipaux ne sortent pas au même moment et n'ont pas le même format.

Par exemple, à Épinay-sous-Sénart, nous avons intégré à l'intérieur un « en direct de l'Agglomération » pour exprimer comment l'Agglomération vit à Épinay-sous-Sénart. Nous l'avons fait à l'intérieur et nous ne l'attendons pas de l'Agglomération qui n'a pas pléthore de journalistes ni de services communication. Chacun est libre de présenter l'information comme il le souhaite. L'intérêt est de voir comment l'Agglomération vit à Épinay-sous-Sénart pour que les gens puissent se raccrocher à cette information. C'est la raison pour laquelle cela a été proposé par Yerres. Je préfère que le pacte de gouvernance soit humble dans son écriture, mais qu'il soit réalisable. Cela ne nous empêche pas, comme vous l'indiquiez, de nous revoir pour mesurer les impacts de ce que nous avons mis en place et corriger ce qui doit l'être.

Pour répondre à votre interrogation, l'article a été supprimé essentiellement pour une raison pratico-pratique de fonctionnement.

M. le PRÉSIDENT.- Puisqu'il a été directement interpellé, Olivier CLODONG souhaitait réagir.

M. CLODONG.- Oui, merci Monsieur le Président. Je n'apprécie pas forcément et je trouve paradoxal de stigmatiser des communes, tout en leur demandant de travailler ensemble. Du reste, il faudrait se renseigner avant de parler : Yerres n'a jamais refusé de diffuser les communications de la Communauté d'Agglomération ni des autres villes. Bien au contraire, puisque nous travaillons actuellement sur notre nouvelle maquette avec des pages dédiées à cela. Simplement, la mairie d'Yerres ayant une imprimerie intégrée et imprimant ses propres documents n'a pas les moyens techniques d'encarter ni d'intégrer, par un système d'agrafe, un cahier central. Voilà ce qui a été dit et rapporté. À l'avenir, merci de mieux vous renseigner et de ne pas jeter l'anathème gratuitement sur des communes, comme vous venez de le faire.

M. le PRÉSIDENT.- Vous voulez réagir ?

Mme CIEPLINSKI.- Oui.

M. le PRÉSIDENT.- Mais nous n'allons pas faire une échelle de perroquet !

Mme CIEPLINSKI.- Non, mais je présente mes excuses car je vois que j'ai provoqué une vexation. Ce n'était pas du tout dans mes intentions.

M. CLODONG.- C'est surtout une fausse information !

Mme CIEPLINSKI.- Les services ont transmis au groupe de travail une version modifiée du texte indiquant que c'était à la demande du Conseil municipal d'Yerres. Ce n'était pas pour jeter l'opprobre ; c'était un fait. Excusez-moi si j'ai provoqué une vexation qui n'était absolument pas intentionnelle, Monsieur CLODONG.

M. le PRÉSIDENT.- J'ai noté votre intervention et le vote positif que vous proposez.

La démarche est nouvelle, puisque ce pacte de gouvernance n'était nullement obligatoire. Nous avons fait le choix de le rédiger et nous ne l'avons pas fait avec une politique des petits pas, puisque les choses avancent très positivement entre l'ensemble des communes. Vous avez été associés à l'élaboration du pacte de gouvernance, ce qui est tout à fait normal. Cela vous a permis d'avoir connaissance des échanges entre les communes. La position de la ville d'Yerres est parfaitement respectable. Sachez que les cabinets travaillent pour diffuser des informations pratiques sur les manifestations d'intérêt supracommunal dans les différents magazines municipaux. Je pense que la question est culturelle. Il s'agit de la capacité des services communication et des cabinets à intégrer ces données plutôt que de démarches politiques d'élus. Le maire de Vigneux a tout intérêt à ce qu'on parle du festival de la BD, comme le maire d'Yerres a intérêt à ce qu'on parle de la fête de sa ville ailleurs. Cela va en marchant. Je crois que nous allons y arriver progressivement et collectivement. Je vois le verre plus qu'à moitié plein aujourd'hui. Le vote unanime, ou largement majoritaire, permettra de le confirmer.

Mme CIEPLINSKI.- Vous n'avez pas répondu à notre proposition d'aller au-delà en complétant.

M. le PRÉSIDENT.- Damien ALLOUCH vous a répondu que vous aviez raison. Je reste prudent car le mieux est parfois l'ennemi du bien. Vous savez que les moyens de notre Agglomération sont limités. Je suis très attaché à la démocratie participative et non à la démocratie directe. Le Conseil communautaire est le seul légitime et représente seul l'intérêt général. La difficulté de tous les exercices d'échanges avec les citoyens est de réussir à avoir des débats permettant de conserver ces deux niveaux de discussion. J'apprécie et salue les travaux du Conseil de développement, qui est un espace d'expression où chacun donne son point de vue en ayant conscience qu'il n'est pas conseiller communautaire. C'est bien de garder ces deux dimensions. Damien a pris note de votre suggestion. Nous verrons s'il est opportun de la mettre en œuvre et, si oui, de quelle manière. Soyons prudents parce qu'après il faudra la faire vivre.

Damien ajoute un mot pour conclure.

M. ALLOUCH.- Je partage ce qu'a dit le Président sur la juxtaposition des différents éléments. Comme vous l'avez rappelé, il faut voir d'où nous partons. Je suis arrivé en 2016 et l'ambiance était extrêmement tendue. La discussion que nous avons ce soir était parfaitement inenvisageable. Le bond en avant démocratique qui a été fourni par cette Agglomération a été assez rapide, compte tenu de son âge. Notre Agglomération est encore jeune et nous devons apprendre à nous connaître. Il faut déjà que les élus municipaux soient capables de bien comprendre l'Agglomération et que le Codev puisse commencer à travailler. C'est à l'aune de la réussite de ces deux axes qu'une troisième possibilité pourra intervenir. Je partage entièrement ce que vient de dire le Président : stabilisons et faisons vivre ce qui existe déjà. Faisons-le connaître. Le jour où ce sera bien huilé, nous pourrions imaginer une autre étape comme celle que vous suggérez. Dans un premier temps, je m'attacherai à faire fonctionner correctement ce qui est décrit dans le pacte de gouvernance.

M. le PRÉSIDENT.- Nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est procédé au vote à main levée sur le pacte de gouvernance, qui est adopté à l'unanimité.

M. le PRÉSIDENT.- Je vous remercie.

Romain COLAS va présenter la délibération suivante concernant la validation du projet de PCAET. Je précise que vous avez reçu un certain nombre de documents et d'amendements, dont nous avons été destinataires. Ces amendements, déposés par le groupe RGE, ont été intégrés au projet de délibération qui vous sera soumis.

Si vous en êtes d'accord, Romain COLAS fait la présentation sans détailler les amendements permettant d'améliorer le projet. Ce n'est pas nécessaire.

III. VALIDATION DU PROJET DE PCAET (PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL) ET DE SON PLAN D' ACTIONS. LANCEMENT DES CONSULTATIONS REGLEMENTAIRES

M. COLAS.- Merci, Monsieur le Président. Bonsoir à toutes et à tous.

Étant donné ce qui a été évoqué à l'instant sur le pacte de gouvernance, je crois utile de préciser le statut de notre délibération de ce soir.

Nous sommes dans une logique identique à celle de l'établissement d'un plan local d'urbanisme ou d'un plan intercommunal d'urbanisme. L'assemblée délibérante arrête un projet. Lequel est soumis à la consultation de personnes publiques dites « personnes publiques associées », qui émettent des avis. Ce projet est soumis à une consultation du public et, le cas échéant, à ladite commission pour que celle-ci examine, dans le détail, les fiches action afin de pouvoir l'amender. C'est la proposition que j'ai formulée après les débats que nous avons eus au sein de la commission Développement durable. Au terme de ce processus, dont nous avons l'ambition qu'il se déroule dans le courant du 1^{er} semestre 2022, le Conseil communautaire – prenant acte des apports issus de cette phase de concertation – amende son projet avant que celui-ci ne devienne définitif. Ce qui est proposé au vote ce soir est bien l'arrêt d'un projet, dans une phase que l'on peut comparer à celle d'un plan local d'urbanisme, qui sera soumis à discussion.

Ce projet a été établi avec l'aide de bureaux d'études car nous avons besoin de nous appuyer sur des données factuelles et de faire appel à des sachants pour voir ce qui était envisageable, en termes d'effort, pour le climat et pour le respect de l'environnement sur notre territoire. Il a fait l'objet de travaux au sein d'un comité de pilotage qui associait des élus communautaires et municipaux de l'ensemble des communes membres de notre Agglomération, ainsi que les services de l'Agglomération. Je tiens à les remercier parce que sortir un tel dossier, en plus de tous les autres, a représenté une masse de travail assez conséquente.

Je fais cette introduction pour anticiper un débat qui se fera peut-être jour. Nous aurions sans doute pu faire mieux pendant la phase d'élaboration du projet, mais je crois fondamentalement que seules les concertations reposant sur un objet sont fructueuses. Nous avons besoin d'une base de départ, qui est le projet soumis à votre approbation, pour engager la discussion avec les acteurs. La meilleure façon de faire de la concertation bidon – je le sais pour l'avoir vu très souvent dans de nombreux endroits – est de demander aux gens ce qu'ils veulent sans fixer les priorités, sans expliquer ce sur quoi on peut discuter, ce qui relève de décisions absolues de l'assemblée délibérante non négociables. Il y a même un président de la République qui a organisé cela pendant six mois. C'était le « grand débat national » dont il n'est pas sorti grand-chose, autant que je me

souviennne. Nous avons là un projet qui sera soumis à discussion. Ce préalable étant posé, je vais entrer dans le fond de l'affaire et le débat va pouvoir commencer.

Concernant le statut de ce projet, il s'agit d'un document qui s'inscrit dans un cadre légal. D'ailleurs, c'est par une délibération de juin 2019 que notre Agglomération s'était engagée dans l'élaboration de ce PCAET.

Il ne vous a pas échappé, même si cela n'explique pas tout, qu'entre le mois de juin 2019 et aujourd'hui nous avons été empêchés d'organiser des réunions avec nos concitoyens pendant de très longs mois. Ce n'est qu'à partir de juin dernier que nous avons pu recommencer à les réunir pour travailler ensemble sur un certain nombre de sujets. Cela doit nous amener à nous interroger sur les pratiques de démocratie participative à distance et à réfléchir à la création d'outils pour permettre la participation des publics à des échanges avec nos villes et avec l'Agglomération.

Ce document est ambitieux et fixe plusieurs objectifs. J'y reviendrai brièvement. Il est aussi le reflet – j'essaye d'être fidèle à ce que j'ai dit lors de la commission Développement durable – de ce qu'est notre Agglomération. À travers ce plan, dans la mesure de ses compétences et en dehors des services et des équipements qu'elle gère, l'Agglomération se veut prescriptive. La mise en œuvre de ce plan, comme de toute transformation à une échelle dépassant notre territoire, nécessite la mobilisation de différents acteurs. Sur le sujet du climat, c'est la société tout entière et singulièrement la micro-société que constitue le Val d'Yerres Val de Seine qui doivent se mobiliser. C'est la raison pour laquelle il y a des déclinaisons en fiches action, dont certaines relèvent d'objectifs qui ne dépendent pas de l'Agglomération.

D'ici à 2050, ce plan fixe l'ambition d'avoir réduit les consommations énergétiques du territoire de 47,9 % et les émissions de gaz à effet de serre de 73,7 %. Il y aura des actions à conduire dans l'ensemble des champs de la vie émetteurs de gaz à effet de serre : le logement, les locaux d'activité, les transports et la production de déchets. Cette ambition nécessitera la mobilisation de nos concitoyens, des partenaires de notre Agglomération, des acteurs économiques, des transporteurs, etc.

Lors de la commission Développement durable, il y a eu des commentaires parfaitement légitimes sur le caractère parfois incitatif et pas véritablement opérationnel de certaines fiches action. C'est pourquoi nous devons nous tourner vers les acteurs ayant la capacité, bien plus que l'Agglomération, de mettre en œuvre nos orientations. Malheureusement, aucune délibération du Conseil communautaire ne peut décider que nous aurons réduit de près de trois-quarts les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050.

Une fois ce plan amendé et adopté définitivement, la tâche de l'Agglomération – cela passera par le travail de conviction qu'il nous faudra conduire dans les prochains mois – consistera à veiller à son application en étant très incitatrice. En effet, l'Agglomération elle-même sera assez faible, étant donné ses compétences actuelles. Je ne sais pas quels seront l'organisation institutionnelle et les moyens de notre intercommunalité si elle existe encore en 2050 mais, si je me réfère à ce que nous sommes aujourd'hui, nous aurons vraisemblablement un rôle d'ensemblier, de gardien, d'aiguillon. Toutefois, c'est un ensemble d'acteurs qui devra se mobiliser, au premier rang desquels l'État.

Je le dis parce que si nous en sommes là aujourd'hui s'agissant du climat, c'est que les émissions de gaz à effet de serre ne diminuent pas par manque d'une politique publique ambitieuse. On peut

fixer des ambitions conformes, voire supérieures, aux ambitions assignées par le législateur à l'échelle nationale, mais il faut que nos partenaires, en premier lieu l'État, ne se contentent pas de se payer de mots, notamment en matière de rénovation du logement. S'il n'y a pas de politique publique nationale ambitieuse, ce n'est pas l'Agglomération qui va porter la rénovation de l'ensemble du parc de logements de notre territoire avec ses moyens. Hier, il s'est agi pendant deux heures d'évoquer l'état de la France, mais le sujet du climat n'a pas été abordé. C'est comme Tchernobyl : les émissions de gaz à effet de serre et le réchauffement climatique s'arrêtent à nos frontières. Il y a encore un peu de travail...

J'y reviens car il ne faut pas qu'on se trompe. Je ne veux pas que les personnes qui liront les comptes rendus de nos débats dans dix ans disent : ils se sont donné des ambitions, ils ne les ont pas atteintes, ils n'ont pas fait le travail. La vérité est que nous effectuons notre travail en fixant des orientations et en essayant de nous donner les moyens de les appliquer. D'ailleurs, une prochaine délibération portera sur la modification des statuts de l'Agglomération pour que nous commencions à nous engager dans une démarche visant, sous maîtrise d'ouvrage communautaire, à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Cette affaire ne concerne pas seulement l'Agglomération. Ce document fixe des ambitions qui ne pourront être satisfaites que si tous les acteurs se mobilisent. L'histoire a montré que s'il n'y a pas une puissance publique qui déploie des politiques publiques ambitieuses en matière de climat – et c'est vrai dans bien d'autres champs de la vie publique –, il n'y a pas de résultat.

Ce document va au-delà d'un document d'intention parce qu'il affiche une ambition et qu'il propose, dans ses fiches action, plusieurs déclinaisons techniques, opérationnelles ou pré-opérationnelles. Cela dépend du niveau de maturité des sujets et du niveau des compétences de l'Agglomération. Comme le Président nous y a incités sur le pacte de gouvernance, je veux voir à cette heure le verre à moitié plein plutôt qu'à moitié vide, en tenant compte de toutes les réserves que j'ai émises car les choses ne dépendent pas exclusivement de nous.

Malgré le contexte sanitaire que j'ai évoqué et la faiblesse des effectifs de l'Agglomération, un travail a pu être réalisé. Je veux en remercier les services et tous les élus qui se sont investis dans l'élaboration de ce projet que je trouve ambitieux et assez complet dans les champs qu'il entend couvrir. Cela dit, le plus dur commence maintenant. Voilà, Monsieur le Président.

M. le PRÉSIDENT.- Merci, Romain, d'avoir rappelé le contexte.

Je suppose qu'il y a des interventions. Monsieur SELLAMI, je vous en prie, vous avez la parole.

M. SELLAMI.- Comme M. COLAS vient de le dire, ce plan est majeur et particulièrement ambitieux. Je ne crois pas exagérer en disant qu'il s'agit du projet le plus important qu'il nous a été donné d'examiner depuis le début de cette mandature. Il mérite que nous y passions un peu de temps. Il aurait même pu faire l'objet d'une séance spéciale, compte tenu de la richesse du plan et de la durée sur laquelle il engage l'action des neuf communes, et non d'un point parmi les autres à l'ordre du jour. Prenons le temps de le détailler.

Qu'est-ce qu'un « PCAET », ce sigle barbare qui n'incite pas les foules à participer aux réunions de travail ? Le nom fait partie du sujet puisqu'il faudra parler de la communication sur ce plan. Un PCAET est un projet territorial, dont la finalité est la lutte contre le changement climatique et

l'adaptation du territoire. C'est aussi un projet d'animation territoriale qui dépend d'une mobilisation forte de tous les acteurs : villes, autorités locales, entreprises et citoyens. La méthode d'animation sera donc un enjeu. Nous aimerions entendre les intentions sur les modalités d'animation, même si nous avons bien compris que tout n'était pas encore écrit.

Ce projet comporte un diagnostic, une stratégie et un plan d'action détaillé avec 48 fiches action. Arrêtons-nous un instant sur chacun de ces éléments.

Le diagnostic a été effectué en 2019. C'est un très bon document qui balaye de manière exhaustive l'ensemble des composantes, ainsi que la situation énergétique et climatique de notre territoire. Les bureaux d'études qui l'ont réalisé ont compilé toutes les sources disponibles en les ramenant aux dimensions de notre territoire. Comme cela a été dit lors de la réunion publique à l'Astral, la démarche nationale des PCAET comporte des limites. Celles-ci tiennent au fait que seules les émissions de gaz à effet de serre produites dans les limites cadastrales de l'Agglomération sont retenues. De plus, on ne parle pas du tout de l'empreinte environnementale de notre territoire, qui est un territoire de consommation plutôt que de production. Nous saluons toutefois la démarche de l'Agglomération, qui a intégré dans le plan d'action des orientations qui n'en relèvent pas directement. Par exemple, la lutte contre les déchets et le plan alimentaire territorial n'entrent pas dans le cadre d'un PCAET. Nous notons que le périmètre a été élargi.

Concernant la stratégie environnementale territoriale, le document a été adopté par le Bureau des maires en juin 2021. Ce document stratégique pose des objectifs extrêmement ambitieux. En effet, pour atteindre la neutralité carbone en 2050 – objectif national que se fixe l'Agglomération pour son territoire –, l'effort est gigantesque.

Rappelez-vous le premier confinement : toute la planète à l'arrêt ; plus une voiture dans les rues pendant trois mois ; arrêt complet de la production et de la circulation. Savez-vous de combien les émissions de gaz à effet de serre ont baissé en fin d'année ? Elles ont baissé de 8 %. Trois mois d'arrêt complet, c'était 8 % de baisse des émissions de gaz à effet de serre. Or, nous allons décider ce soir de les baisser de 76 %. J'insiste sur ce point : la transformation que nous nous apprêtons à voter est énorme.

Dans ces objectifs stratégiques, il est aussi question de réduire nos consommations d'énergie de 48 %, c'est-à-dire de les diviser par deux. L'effort est colossal, même si le délai de programmation est très long. Cela passera par le renforcement de la capacité de stockage de carbone sur notre territoire, notamment par la désimperméabilisation des sols et par l'usage du bois de construction. Cela passera également par la diminution des émissions de polluants liées à la mobilité thermique.

Ces objectifs imposent de repenser complètement nos modèles de consommation et de déplacement, ainsi que notre manière de concevoir l'espace urbain. D'ailleurs, ce plan s'impose au PLU. Il orientera donc l'action de chacune des communes. Il faudra désormais concevoir un urbanisme qui dissuade d'utiliser la voiture individuelle sous toutes ses formes pour favoriser les mobilités actives.

Parmi les objectifs, nous avons noté l'engagement affiché de la recherche du « zéro artificialisation nette » des espaces naturels et agricoles dès aujourd'hui. C'est ce que nous nous apprêtons à voter. Nous l'avons noté avec satisfaction et comptez sur nous pour vous le rappeler lors des futures

intentions d'aménagement. Nous reconnaissons l'ambition de cette partie stratégique mais sommes très inquiets quant à sa mise en œuvre.

Cette stratégie passe par un plan d'action, qui est le troisième document. Sans entrer dans les détails des 48 fiches qui le composent, je formulerai quelques commentaires d'ensemble. Je ne vais pas reprendre les axes que vous avez sous les yeux : mobilité, sobriété énergétique et adaptation. Comme cela a été dit tout à l'heure, nous nous sommes réunis en Commission Aménagement durable le 2 décembre. Lors de la préparation, nous avons abordé une version qui n'était pas encore stabilisée et qui nous a été donnée à relire. Il a été convenu de retravailler ces fiches pour les détailler davantage. Nous avons reçu, avec le dossier du Conseil, une troisième version beaucoup plus aboutie et enrichie par de nouveaux objectifs. Je ne suis pas certain que tous les membres du Conseil aient eu le temps de lire ces 48 fiches action qui représentent 149 pages. Je pense qu'il faudra mettre à profit la phase de travail avant l'ouverture de l'enquête publique pour nous les répartir.

Commençons par une vision d'ensemble de ces fiches. Elles constituent une source d'actions extrêmement fournie et ambitieuse. Elles dessinent en grande partie les lignes du chemin qu'il faut emprunter pour atteindre la neutralité carbone. Elles posent des objectifs et citent des expériences ou des territoires qui l'ont mise en œuvre. Elles fixent parfois des objectifs opérationnels précisés à l'horizon 2027. Nous parlons donc d'un plan extrêmement long, puisque 38 % des fiches portent un objectif à 2027. Ce sont rarement des objectifs chiffrés, même s'il y a eu un effort dans cette troisième version. Elles indiquent également si des moyens humains ou budgétaires sont prévus. Des moyens humains sont indiqués dans une fiche sur deux environ. Là, je ne compte pas les 0,1 ETP figurant dans quasiment toutes les fiches, dont on ne peut pas dire qu'ils représentent réellement des moyens humains. Des moyens budgétaires sont mentionnés dans les deux-tiers des fiches. Par conséquent, un effort est affiché.

La construction de ces fiches s'est faite tellement rapidement que nous nous demandons si le total des engagements que nous allons prendre ce soir a été calculé. Je ne sais pas si le total du volume emploi et du budget global que représente la mise en œuvre de ces fiches a été fait. Nous serions intéressés de vous entendre sur ce point. Nous, nous l'avons fait.

Certaines de ces fiches portent sur des points très précis. Par exemple, « favoriser les énergies alternatives pour les motorisations des transports en commun » ou « aménager des espaces pédagogiques ». D'autres portent sur de véritables projets dans le projet, notamment ceux-ci : « mettre en œuvre un projet alimentaire territorial » et « promouvoir une gestion durable des villes ». Je ne vais pas entrer dans le détail, mais ce sont des projets de très grande ampleur.

Des actions à réaliser d'ici 2050, soit dans six mandats, c'est un horizon extrêmement lointain. C'est pourquoi nous proposons que soient placés, notamment dans la période de travail intermédiaire, des objectifs à trois ans. La première phase du PCAET est adoptée pour six ans, avec un bilan intermédiaire au bout de trois ans. Nous proposons que soit fixés, dans cette phase de travail, des objectifs à trois ans pour qu'ils soient mesurables au cours du mandat actuel. Ce sera impactant.

Dans toutes ces fiches action qui dessinent un système durable, certains pourraient voir uniquement des promesses faciles ou des catalogues de mesures glanées auprès d'associations ou de collectivités pionnières, sans vraie priorisation ni ligne directrice. Nous refusons de nous arrêter à

une lecture à si courte vue. Nous mesurons bien le fait que le changement à mener doit être systémique et porter sur toutes les dimensions de la vie de notre territoire. Il nécessitera un alignement des actions, une mise en cohérence avec les choix à venir, notamment budgétaires, et une volonté sans faille des élus. Tout l'enjeu est de savoir si nous avons réellement l'intention de transformer le Val d'Yerres Val de Seine en profondeur, si les collectivités et leurs services sont prêts à montrer l'exemple dans leur choix quotidien et à l'expliquer aux habitants ou si ce n'est qu'un énième plan que l'on adopte parce qu'il est obligatoire et demandé par l'État. L'expliquer aux habitants constituera un enjeu majeur, puisqu'il s'agit de transformer les habitudes et les gestes pris depuis des dizaines d'années. Cela nécessitera de la constance et de la volonté.

C'est pourquoi nous aimerions que chacun des neuf maires de l'Agglomération dise un mot sur ce projet majeur, sur la manière dont il entend le mettre en œuvre dans sa commune et dans le territoire. Nous voudrions nous assurer qu'il comprend bien les engagements, notamment budgétaires, qu'il prend ce soir. Je vous remercie.

M. le PRÉSIDENT.- Y a-t-il d'autres interventions ?

M. DONEKOGLU.- Je salue le travail, qui est énorme.

En lisant les fiches action et projet, j'ai bien compris que l'un des axes stratégiques est la production d'énergies renouvelables et que la priorité est la géothermie. Je suis complètement d'accord. En revanche, je ne vois de projet photovoltaïque ni de solaire thermique nulle part. Parmi les 48 projets, seuls deux d'entre eux concernent la production d'énergies renouvelables et la géothermie. Je voulais savoir si c'est un constat du diagnostic, à l'heure où les technologies sont de plus en plus performantes au niveau des cellules, des modules, et où les rendements sont de plus en plus élevés. La Loi climat et résilience a été promulguée cet été et la ministre de la Transition écologique a sorti des arrêtés favorisant la transition solaire. Je m'interroge donc sur le fait qu'on ne voie de projet photovoltaïque nulle part. Quand je vois la surface de nos bâtiments publics, je me dis qu'il y a vraiment du potentiel. D'ailleurs, il en est question dans le diagnostic.

Par ailleurs, il y a l'hydrogène. L'État investit neuf milliards dans cette filière stratégique. Je voulais savoir comment se positionne notre Agglomération, sachant que d'autres investissent déjà dans des camions-bennes à hydrogène et des stations d'hydrogène.

J'aimerais avoir l'avis des maires et de la Communauté d'Agglomération sur ces projets liés à la production d'ENR et pas uniquement à la géothermie. Merci.

Mme CARILLON.- Lorsque nous avons réalisé cette étude, nous nous sommes rendu compte que le potentiel de la géothermie est immense aujourd'hui. C'est pourquoi nous avons mis l'accent sur cette dernière. C'est ce qui sera le plus facile et le plus efficace, sachant que les émissions de gaz à effet de serre viennent essentiellement du chauffage. Actuellement, 70 % de la pollution proviennent du chauffage, notamment de nos habitations. La géothermie a un potentiel bien plus important que n'importe quelle autre ressource (solaire ou hydrogène) pour résoudre ce problème. Cela ne signifie pas que nous délaissions l'hydrogène. Nous commençons à nous en préoccuper, mais ce n'est pas encore d'actualité pour les véhicules particuliers. Pour l'instant, ce sont plutôt les véhicules de service, notamment les bus, qui sont concernés. Nous encourageons les compagnies de bus à s'intéresser à ce projet de façon volontaire.

M. DAMIATI.- Je souhaiterais dire un mot sur les informations qui viennent d'être données et sur les remarques qui ont été faites. Comme tout le monde, je salue le travail réalisé. M. SELLAMI le disait : c'est un travail à long terme. C'est aussi une question de moyens, Romain COLAS l'a précisé, et l'acteur principal ne se trouve pas forcément au niveau de notre territoire. Notre Agglomération, ainsi que les villes, doivent évidemment prendre toute leur part mais pas seulement en termes de moyens. Il s'agit également d'évolution des mentalités et de pédagogie. Vous parliez tout à l'heure de communication. Chacun doit effectivement prendre conscience des efforts à fournir et des changements radicaux à opérer. Les engagements et les ambitions sont très importants. Je crois que c'est là tout le cœur du problème.

Comme l'a expliqué Mme CARILLON, la solution des énergies renouvelables telles que le solaire n'a pas été retenue quand les études ont été réalisées car la principale source de réduction des gaz à effet de serre est la géothermie. Néanmoins, il n'est pas impossible que nous nous tournions vers d'autres énergies renouvelables comme l'hydrogène. Tout cela reste à voir.

Vous avez précisé, Monsieur SELLAMI, que dans les PLU il faut favoriser les liaisons douces et les modes de transport alternatifs en limitant les places de stationnement. C'est l'une des problématiques très concrètes que nous rencontrons tous dans nos villes lorsque nous sommes confrontés à des constructions, collectives ou individuelles. Expliquer aux gens qu'ils vont devoir changer leurs habitudes pour utiliser d'autres moyens que la voiture est un véritable défi. Je le dis souvent : s'ils pouvaient déposer leurs enfants en voiture dans les classes, ils le feraient. Encore une fois, c'est une question de mentalité.

M. GALLIER.- Chers collègues, bonsoir. Nous sommes invités à nous positionner sur ce document et je le fais bien volontiers. Du reste, je suis déjà intervenu en ce sens. Je ne reviendrai pas sur la qualité du travail réalisé ni sur l'importance du dossier. J'insisterai davantage sur l'engagement que nous prenons. C'est un engagement que nous prenons au niveau du territoire, mais c'est surtout un engagement qui impacte chacune de nos villes. Ce sujet est désormais prioritaire et sans doute une clé d'arbitrage de nos investissements, de nos priorités à mettre en œuvre durant le mandat. J'insiste sur ce point car il me semble fondamental. C'est sans doute au niveau des villes que se jouera ou non le succès de ce plan. Pour ce qui concerne Brunoy, j'en ai parlé récemment avec mon adjoint chargé de cette thématique, Jérôme MEUNIER. Nous organiserons un débat en Conseil municipal pour voir dans quelle mesure nous réussissons à traduire parfaitement, ou imparfaitement sur certains points, ce que nous validons ce soir.

M. COLAS.- Ce sera notre travail à tous, dès que nous aurons la feuille de route. Encore une fois, l'Agglomération n'a pas vocation à être le porteur de toutes les actions. Elle en sera l'ensemblier et l'incitateur. Sa mission consistera à évaluer la satisfaction des objectifs assignés par ce plan et à dégager des moyens pour les atteindre. Je le répète car la question a été esquissée.

Je ne reviens pas sur ce qu'a dit M. SELLAMI sur les fiches action. Nous avons encore ce travail à bâtir. Comme je l'ai expliqué, les fiches action reflètent ce que nous sommes. Il y a sans doute des fiches plus riches et plus opérationnelles sur certains aspects dans des agglomérations mieux intégrées que les nôtres. Ce n'est pas le cas dans le Val d'Yerres Val de Seine. Nous avons donc besoin de nous tourner vers d'autres pour leur donner corps et réalité. C'est vrai pour la production d'énergie à partir du solaire notamment. Lorsqu'il s'agira de réduire de moitié la consommation

énergétique du bâti pour l'habitat, je ne doute pas qu'au-delà des travaux d'isolation, par l'intérieur ou par l'extérieur, nous aurons la présence de photovoltaïque en autoconsommation. Nous aurons du photothermique sur les toitures, comme c'est déjà le cas dans certaines constructions. Nous réfléchissons à la possibilité d'utiliser les toitures pour produire de l'énergie afin de réduire la consommation de nos équipements publics. C'est tout le travail fin de recensement des opportunités qui doit être mené à partir des objectifs inclus dans ce plan.

S'agissant des moyens, j'ai évoqué à dessein le fait que l'Agglomération pouvait porter un certain nombre de choses mais qu'elle devait être aidée pour y parvenir. Il faudra que les acteurs appelés à mettre en œuvre ce plan soient aidés.

Je vous donne un exemple. Nous avons beaucoup parlé des déplacements dans des véhicules individuels. Tant que nous n'aurons pas des transports collectifs structurants qui fonctionnent de façon satisfaisante ; tant que nous n'aurons pas la garantie que les citoyens pourront se déplacer dans des conditions qui ne soient pas désastreuses ; tant que ceux-ci n'auront pas la garantie de savoir à quelle heure ils partent, à quelle heure ils arrivent et que les incidents relèvent de la marge et non de la norme, nous aurons du mal à les convaincre car ils vivent contraints. Il faut aller chercher les enfants à l'accueil périscolaire, à la sortie de l'école, de la crèche, etc. Certaines personnes utilisent leur véhicule pour respecter les horaires car cette possibilité ne leur est pas suffisamment offerte par les transports collectifs. Si nous voulons limiter l'utilisation du véhicule individuel, ce n'est pas l'Agglomération qui va régler le problème du RER. Cela relève de la Région Ile-de-France et de l'État qui devrait, je l'espère, tenir ses engagements au titre du contrat de plan État-Région pour améliorer le fonctionnement du BLUD, ce qui n'est pas gagné.

Nous avons besoin qu'un écosystème vertueux se crée et émerge. Nous affichons des objectifs que les aménagements urbains peuvent contribuer à atteindre, mais il faut avoir à l'esprit que nous raisonnons avec ce qui est aujourd'hui la norme, c'est-à-dire le véhicule thermique. Demain, ce qui est appelé à se déplacer sur nos routes, ce sont des véhicules moins polluants, électriques. Après-demain, ce seront sans doute des véhicules à hydrogène. Je ne dis pas qu'il faut encourager l'utilisation à tous crins du véhicule individuel, mais il faut raisonner de manière dynamique sur la façon dont les technologies vont évoluer.

L'exemple de la réduction de l'utilisation de la voiture individuelle montre à quel point c'est un sujet où sont imbriqués énormément d'acteurs et de champs de la politique publique. Nous pouvons afficher des ambitions, mais celles-ci nécessitent des mobilisations dépassant le strict cadre de l'Agglomération.

Depuis quelque temps, au travers de ce plan, de la politique-cadre pour l'emploi adoptée il y a plusieurs mois, de la prise de compétence que nous examinerons tout à l'heure s'agissant de la géothermie et du projet de territoire dans ses différentes déclinaisons, notre Agglomération a tendance à fixer une ambition dépassant l'agrégation des ambitions communales. Dans un contexte où notre Agglomération est structurellement pauvre, nous y reviendrons quand nous étudierons le rapport de la Chambre régionale des comptes, la question des moyens que nous sommes en mesure d'aligner vis-à-vis de nos ambitions se pose. Cela va nous obliger – ce travail a déjà commencé au sein de la Conférence des maires et du Bureau communautaire, même si nous ne pouvons pas faire de miracles – à effectuer des choix, des prospectives budgétaires et financières pour les prochaines années. Cela afin de doter notre Agglomération de suffisamment d'agents compétents pour donner

corps aux grandes politiques publiques que nous souhaitons porter. C'est un sujet qui traverse l'Exécutif, qui sera partagé dès que les pistes auront été examinées, et dont sera saisi notre Conseil communautaire.

Nous sommes à la croisée des chemins. Je pense que nous avons changé de logique par rapport à ce qui a présidé au fonctionnement de notre Agglomération naissante et des agglomérations qui l'ont précédée. Nous nous inscrivons beaucoup plus. Ce n'est pas pour rien que nous avons fait le choix de nous doter d'un pacte de gouvernance. Je crois pouvoir dire au nom de tous mes collègues que nous réfléchissons davantage en termes intercommunaux que communaux. Se dégage déjà entre nous et nos équipes municipales un intérêt communautaire. Nous sommes dans un moment où notre Agglomération – avec ses faiblesses structurelles qui ne sont pas liées à des décisions politiques mais au poids de l'histoire – est confrontée aux choix qu'elle devra opérer en matière de finance et de prospective pour aligner les moyens avec nos ambitions. Ce que j'évoque va bien au-delà du budget 2022.

M. le PRÉSIDENT.- Merci, Romain. Je crois que MM. CHAZAL et CLODONG souhaitaient aussi dire un mot.

M. CHAZAL.- Je voulais répondre aux différentes interventions car la géothermie existe à Vigneux-sur-Seine depuis vingt-cinq ans. Nous l'avons développée et modernisée. Nous venons d'ouvrir un nouveau puits pour les trente prochaines années. Il y a toujours eu cette vision au niveau local. Plus de 4000 logements et équipements publics sont actuellement reliés. Il est vrai que notre territoire est en avance sur cette énergie car notre sous-sol est chaud. Il faut en profiter. Il y a eu des visionnaires à l'époque. Nous n'étions pas aux commandes à ce moment-là. L'idée aujourd'hui est d'avoir la même vision sur le Plan climat, beaucoup plus large. Nous pouvons parler du photovoltaïque, mais si nous pouvons développer notre géothermie (elle existe puisque nous avons déjà nos installations) et travailler avec les communes du territoire, nous le ferons.

Pour répondre à ce Plan climat, nous pourrions profiter de notre expérience à Vigneux afin de relier différentes communes et différents équipements. Je sais qu'il y a une géothermie à Épinay, mais il n'y en a pas beaucoup d'autre ailleurs. Travailler sur ce réseau, c'est non seulement créer mais aussi développer les ressources que nous possédons, casser les frontières locales et travailler sur l'intercommunalité. Ce travail est mené aujourd'hui. C'est l'instance qui se trouve autour de la table. C'est à nous d'être visionnaires, d'aller au-delà de notre seul territoire de Vigneux et de faire profiter l'ensemble du territoire de cette énergie. Je pense que nous sommes plus avancés et pouvons donc travailler rapidement sur ce Plan climat grâce à l'extension de notre géothermie car elle le permet aujourd'hui. Nous ne paierons pas forcément cette énergie moins cher, mais nous bénéficierons d'un tarif qui sera stable par rapport aux tarifs du gaz ou du pétrole qui sont en train de flamber. La géothermie peut permettre une stabilisation du pouvoir d'achat des administrés et une diminution des émissions de CO₂. En l'espace de quelques années, ce sont pratiquement 4000 camions d'émissions en moins. C'est énorme pour notre population. Nous devons travailler sur ce sujet entre collègues. Dans ce Plan climat, il est très important de nous appuyer sur ce que nous avons déjà pour aller au plus vite et atteindre nos objectifs. Cela passe par le développement de notre géothermie et par le raccordement de l'ensemble de notre territoire pour en faire profiter un maximum de personnes.

Voilà ce que je voulais dire, Monsieur le Président. J'ai été moins long que M. COLAS.

M. CLODONG.- Je serai encore plus bref.

Pour répondre à l'interrogation de notre collègue Karim SELLAMI, il est vrai que le Plan climat est un sujet très important et très sérieux. Je pense que nous avons tous notre pierre à apporter à l'édifice et qu'il y a des réponses à fournir à chaque échelon. À l'échelle communale, le budget 2022 de la ville d'Yerres, que nous venons de voter, comprend certains éléments qui pourraient s'intégrer dans un Plan climat. Par exemple, le remplacement en 2022 de la moitié des ampoules classiques par des ampoules LED. Il y a 5000 points lumineux à Yerres et nous allons installer 2000 ampoules LED en 2022. Nous construisons des bâtiments autonomes énergétiquement, notamment des écoles. Nous changeons également nos véhicules. Nous avons installé des détecteurs de fuites d'eau pour les arrêter dès que nous en apercevons quelque part. Nous disposons de logiciels permettant de détecter les débords de consommation. Je pense que nous pouvons tous intervenir, puisque nous siégeons dans différents mandats et différentes instances, pour aller dans le même sens. Au niveau de l'Agglomération, nous avons la géothermie dont nous avons parlé et sur laquelle je ne reviendrai pas. Un plan de pistes cyclables est aussi à l'étude pour relier les communes entre elles et développer les circulations douces. Tout cela va dans le bon sens. Plusieurs maires autour de cette table sont présents dans les syndicats intercommunaux comme le SIVOM, où nous avons inauguré un camion roulant au biogaz produit à base de déchets il y a dix-huit mois. Nous avons également un projet de légumerie départementale. Tout cela pour dire que chacun d'entre nous a conscience de l'urgence de l'intervention. Je pense que chaque institution, chaque échelon des collectivités est utile pour agir dans ce domaine. Comme l'a dit justement Romain COLAS, ce Plan climat est ambitieux et c'est tant mieux. En tout cas, il me semble adapté à ce que nous devons faire ensemble au niveau de notre Agglomération.

M. PRIVAT.- J'approuve pleinement tout ce qu'ont dit mes collègues maires. Draveil travaille aussi pour cela, puisque nous avons l'éclairage public avec les LED. De plus, nous avons des baisses d'intensité à partir d'une certaine heure pour qu'il y ait moins de consommation. Nous avons également acheté des véhicules électriques il y a quelque temps.

En revanche, je comprends que beaucoup de gens veuillent prendre leurs véhicules plutôt que les transports publics. Il faudrait les sécuriser davantage et s'assurer qu'ils respectent les horaires pour que les gens les prennent. Je sais que certaines personnes ne prendront jamais le train ni le RER en gare de Juvisy à cause de l'insécurité.

Dans la commune, tous les bâtiments sont équipés pour éviter les déperditions de chaleur. Nous avons mis en place la télégestion pour aider les bailleurs sur tous les logements sociaux de la commune. Ce sera terminé aux Mazières dans quelque temps. Nous travaillons avec eux là-dessus. Il sera assez difficile de résoudre les problèmes de circulation. Il est vrai qu'un feu rouge est nécessaire mais il immobilise les voitures pendant de longs moments, ce qui provoque une pollution plus importante. Certaines communes suppriment les feux rouges et trouvent d'autres solutions pour permettre une fluidité. Est-ce possible dans la région ? Je ne le sais pas, mais il me semble que nous pourrions travailler sur ce sujet également. Merci.

M. le PRÉSIDENT.- Je vais vous donner la parole, Monsieur SELLAMI, mais vous avez réussi un tour de force : chaque maire s'exprime. Damien ALLOUCH veut donc aussi s'exprimer et j'ai vu Christine GARNIER demander la parole.

Mme GARNIER.- Comme l'on dit tous mes collègues, c'est un sujet plus qu'important et il faut absolument que chacun y contribue et apporte sa pierre à l'édifice.

Je vais parler de la ville de Quincy, puisque vous interrogez chaque maire. Un travail est entrepris avec la ville d'Épinay-sous-Sénart sur la géothermie. C'est une possibilité que nous pourrions travailler entre nos deux villes. Comme les autres communes, nous travaillons aussi sur l'éclairage public avec les LED et sur les performances de nos bâtiments publics, tant au niveau de l'énergie que du climat. Depuis avant-hier, j'ai instauré pour les habitants des balades thermographiques dans la ville pour qu'un travail sur l'isolation soit effectué par chacun.

Voilà ce que j'avais à dire pour Quincy.

M. ALLOUCH.- L'idée n'est pas de faire un catalogue de ce que les uns et les autres peuvent mettre en place. Au-delà du PCAET, ce qui importe est la prise de conscience du sujet par tous. Si le PCAET avait été abordé il y a deux ou trois ans, je pense que les communes se seraient nourries différemment de la réflexion. Je le dis sans difficulté. La nécessité fera loi ou fait déjà loi dans certains cas. S'agissant d'Épinay, nous avons parlé de la géothermie. J'en reparlerai à la délibération suivante. Il faut voir comment l'Agglomération et les villes peuvent travailler ensemble. Le nouveau programme de rénovation urbaine doit être un outil structurant qui amène à la question de la transition écologique et fasse réfléchir sur les modes de déplacement, de construction et de consommation. Au-delà du PCAET, se posent les questions du réemploi, des déchetteries et de l'écomobilité. Les communes sont engagées dans l'écriture d'un travail autour de l'écomobilité et des véhicules de la mairie. À Épinay-sous-Sénart, nous avons 50 véhicules qui circulent de manière régulière. Nous réfléchissons avec les élus sur leur manière de fonctionner et essayons de voir comment travailler différemment. L'idée n'est pas de faire l'analyse de tout ce qui se passe dans la ville mais de vous faire comprendre que les élus communautaires et municipaux prennent ces questions au sérieux. En face, c'est une question de moyens car cela coûte cher. Comme le disait Bruno GALLIER, lorsque nous regardons un budget actuellement, nous le faisons non seulement à l'aune des économies mais aussi de l'avenir. Les choix qui sont les nôtres aujourd'hui engagent pour dix, quinze ou vingt ans. C'est plus qu'une position politicienne. C'est un positionnement politique avec un grand P, en lien avec la question de la démocratie, pour qu'il y ait une meilleure compréhension et que ce ne soit pas perçu comme une obligation. Concernant les déplacements, il est difficile de demander aux habitants de ne plus utiliser leurs véhicules, ou de moins les utiliser, sachant dans quel état se trouve le RER. Les institutions doivent leur apporter une explication. La question démocratique est là aussi. Lorsqu'on voit le taux de participation aux élections régionales, alors même que le cœur du réacteur s'agissant des mobilités est la Région, on se dit qu'on aura beau en parler entre nous, le débat démocratique doit arriver là. Toutes les questions sont liées : le débat démocratique, l'emploi, l'énergie, la conscience. Tout cela interpelle les élus d'Épinay-sous-Sénart de manière quasi quotidienne. Si l'un de nous l'oublie, moi le premier, nous pouvons compter les uns sur les autres pour nous le rappeler.

M. le PRÉSIDENT.- Monsieur SELLAMI, vous souhaitez prendre la parole. Rapidement, s'il vous plaît.

M. SELLAMI.- Oui, je vais être beaucoup plus court. Je remercie tous ceux qui se sont exprimés. J'ajouterai deux points de détail sur des données. Je disais tout à l'heure que nous avons fait la

somme des moyens humains et budgétaires prévus dans les fiches action telles qu'elles sont rédigées aujourd'hui. Pour partager le calcul fastidieux que j'ai fait fiche par fiche, nous nous engageons ce soir pour 18 ETP et environ un million d'euros de budget. Je vous rassure, c'est sur une longue durée. J'en viens au point suivant, sur lequel je n'ai pas compris s'il y avait un accord de principe ou non : dans les travaux du mois de janvier, pourrions-nous travailler à intégrer des objectifs à trois ans ?

L'autre sujet vient du tour de table qui a été effectué. Nous ne l'avons pas redit parce que chacun d'entre nous a lu le document et l'a en tête. Les deux axes les plus importants de ce PCAET, c'est-à-dire les deux principales missions du territoire, sont l'énergie du secteur résidentiel (53 % des émissions de gaz à effet de serre) et la mobilité. C'est vraiment là-dessus que nous devons agir. Je ne l'ai pas entendu dans les commentaires, mais il faudra certainement travailler sur l'emploi. Il y a des choses à inventer autour de ces deux dimensions. Nous répétons souvent que notre Agglomération n'a pas de marge de manœuvre budgétaire à cause du manque d'activité économique. Il y a un lien à faire autour de l'économie de la mobilité de proximité et de la rénovation thermique.

S'agissant du solaire et de la géothermie, je voulais rappeler un élément du diagnostic stratégique figurant à la page 10. Le potentiel théorique du solaire dans l'Agglomération est le double de celui de la géothermie : 214 + 103 GWh en potentiel thermique, si l'on additionne le solaire photovoltaïque et le solaire thermique, contre 150 GWh pour la géothermie. C'est une dimension facilement accessible et décentralisée que nous devons travailler car elle peut créer de l'emploi.

Enfin, j'aimerais entendre une intention sur les modalités d'animation territoriale. Comme l'ont dit certains élus, il est difficile d'expliquer aux administrés l'ampleur des changements. C'est l'exemple du stationnement qui a été donné tout à l'heure. Comment voyez-vous les choses pour réussir à mener ces transformations et à mettre en mouvement tous ces acteurs ?

Je vous remercie.

M. le PRÉSIDENT.- Votre intervention va me permettre de conclure les débats car vous touchez du doigt un sujet essentiel. Nous avons tous conscience autour de cette table que le changement climatique est l'affaire du siècle. C'est aussi une source d'inquiétude pour beaucoup de citoyens et d'élus qui voient l'avenir de manière sombre. Pourtant, le changement climatique peut être une chance en termes de changement de comportement, de création d'une nouvelle économie, de nouveaux emplois et d'un rapport différent à la nature, sans parler d'une perception différente de l'allocation des ressources, y compris des ressources propres.

Sur ce sujet du changement climatique, nous avons le risque du « passager clandestin ». Le passager clandestin est celui qui ne se fait pas prendre et dont l'attitude peu vertueuse n'est jamais sanctionnée. En France, nous n'émettons que 0,99 % des gaz à effet de serre à l'échelle mondiale. Quelle que soit l'action des citoyens français, elle n'aura pas d'effet majeur sur le changement climatique, *a fortiori* si on se limite au territoire du Val d'Yerres Val de Seine. Je ne dis pas cela pour nous exonérer de nos actions. Au contraire, nous devons être vertueux. Toutefois, l'une des difficultés auxquelles nous sommes confrontés est d'embarquer nos concitoyens dans ce sujet car ils peuvent se dire que leur comportement, qu'il soit vertueux ou non, ne changera pas la face du monde. C'est là où nous avons sans doute un rôle à jouer, au-delà des promesses que nous nous

faisons les uns aux autres. Quand je disais que le changement climatique était une chance de voir la vie différemment, cela voulait dire que nous devons réussir à embarquer nos concitoyens dans ce bel enjeu. Cela a été dit par tous les collègues : nous avons des opportunités à l'échelle du territoire.

Ce PCAET – les élus qui sont intervenus ont eu raison de le dire – est une délibération essentielle pour l'Agglomération car elle est fondatrice et nous fait passer d'une logique de gestion d'équipements à une logique de projet de territoire. Lors des prochains Conseils communautaires, nous aurons des délibérations sur la géothermie, le schéma des liaisons actives ou douces, les mobilités au sens large et les déchets. Nous aborderons aussi la question de la biodiversité, qui commence à être traitée sur le lac Montalbot et qui pourrait l'être davantage sur la forêt de Sénart. Pour répondre à l'interrogation de M. SELLAMI, je pense qu'à la fin de ce mandat nous aurons posé beaucoup de petites pierres qui changeront fondamentalement, dans dix à vingt ans, la face de notre territoire et le fonctionnement de notre Agglomération.

Nous devons être suffisamment ambitieux pour avoir des résultats, non pas en 2050 mais avec différentes étapes. Je ne sais pas si je répondrai favorablement à votre question sur les trois ans. En revanche, je peux vous dire que les membres du Bureau communautaire et particulièrement les maires sont en train de faire un travail pour rebalayer l'ensemble des actions de l'Agglomération et les réinterroger par rapport à cet enjeu climatique. Nous serons sans doute amenés à opérer des choix et des tris en 2022. J'espère que nous aurons le courage de faire ces choix collectivement, majorité et minorité. Si nous avons envie d'embarquer nos concitoyens dans cet enjeu climatique et de faire en sorte que ce soit une révolution positive, cela suppose que nous y mettions quelques moyens. À partir du moment où le monde et notre budget sont contraints, il faudra peut-être que nous réduisions des moyens publics. Ce n'est jamais un choix facile. Je peux vous assurer que l'exercice consistant à trouver d'autres ressources est très complexe, mais nous devons le faire.

Les débats que nous avons aujourd'hui me rendent optimiste sur notre capacité collective à être responsables face à ce beau défi que nous avons la capacité de relever. Je voudrais vous remercier pour leur qualité. Nous n'en sommes qu'au début. Comme je le disais tout à l'heure, il y aura une Conférence des maires. Les maires sont évidemment très engagés, mais l'Agglomération aussi. J'ai informé mes collègues, notamment Olivier qui a présenté son plan pour Yerres, du fait que le Département – grâce à la délégation de service public que nous avons signée sur la fibre optique – va pouvoir mobiliser des moyens pour mettre en place ce qu'on appelle la « ville intelligente », raccorder l'ensemble du territoire à la fibre optique et offrir de nouveaux outils de télégestion d'éclairage public. Lesquels permettront aux communes de profiter d'un effet levier et d'amener un peu d'argent pour que chacun puisse sauter le pas et s'engager dans cette révolution, sans que cela pénalise trop les budgets de nos collectivités.

Voilà en quelques mots ce que je ressens de ce PCAET. La marche est très haute. Je ne suis pas certain, au moment où nous nous parlons, que ceux qui nous succéderont diront que nous avons été à la hauteur. En tout cas, la délibération que nous prenons aujourd'hui est un acte important. Nous devons évaluer régulièrement notre capacité à franchir toutes ces marches au fil du temps. Encore une fois, je suis optimiste sur notre capacité à le faire ensemble. Merci à vous.

Je vous propose de délibérer et de voter avec l'amendement qui vous a été transmis. Nous ne le détaillons pas.

Formellement, je vous invite à délibérer sur l'amendement.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est procédé au vote à main levée sur l'amendement, qui est adopté à l'unanimité.

M. le PRÉSIDENT.- Sur la délibération proprement dite, y a-t-il des voix contre ou des abstentions ?

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.

M. le PRÉSIDENT.- Je vous remercie.

La délibération suivante, présentée par Sylvie CARILLON, est la première application de ce que nous venons de dire. C'est une délibération importante, mais elle devra être suivie de débats moins longs si possible.

IV. MODIFICATION STATUTAIRE RELATIVE A LA COMPETENCE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION DE L'AIR

Mme CARILLON.- Dans la droite ligne de ce PCAET, nous avons développé le réseau de chaleur qui sera l'une de nos priorités dans les prochaines années. Pour cela, nous vous proposons de faire évoluer les compétences de la CAVYVS afin que la Communauté d'Agglomération puisse mener les études. Nous vous proposons d'ajouter la lutte contre la pollution de l'air et les nuisances sonores, ainsi que le soutien aux actions de maîtrise d'énergie. Nous nous proposons aussi de préciser :

« La CAVYVS développe les études nécessaires au déploiement des énergies renouvelables sur son territoire (géothermie, solaire, hydrogène, etc.) et à la préfiguration des outils, des modes et des structures de gestion ».

Vous êtes invités à en délibérer.

M. le PRÉSIDENT.- M. SELLAMI souhaite intervenir. Y aura-t-il d'autres interventions ? Je me permets de poser la question car Romain COLAS a été particulièrement sympa tout à l'heure. Normalement, c'est le rapporteur qui termine les débats. J'invite ceux qui veulent s'exprimer sur une délibération à se faire connaître avant que le rapporteur ne conclue. Je note MM. SELLAMI et ALLOUCH.

M. SELLAMI.- Sur le fond, nous partageons l'intervention de la Communauté d'Agglomération dans le domaine des énergies renouvelables. Cependant, la formulation retenue par le Bureau communautaire pour cette compétence nous semble extrêmement restreinte et ambiguë. Restreinte car elle ne fait référence qu'aux études et à la préfiguration. Formuler la compétence de cette manière ne semble pas permettre pas à la collectivité de prendre une part plus active en devenant

actrice en première personne de la production d'énergies renouvelables ou en soutenant la demande des particuliers et des entreprises. Ambiguë car nous ne comprenons pas ce que signifie « *préfiguration des outils* ». Nous avons cherché et relu plusieurs fois mais n'avons pas trouvé. Est-ce que cela sous-entend une préfiguration des outils de production et d'exploitation ?

De la même manière, nous nous demandons comment a été préparée la reprise de cette compétence. En effet, lors de la réunion publique PCAET de l'Astral en novembre dernier, le président de la société de géothermie d'Épinay s'est publiquement étonné de l'annonce de cette reprise, à laquelle il n'avait pas encore été associé. Il l'a peut-être été depuis.

Enfin, pour le suivi de cette nouvelle compétence – comme pour celui de toutes les actions du PCAET dont nous venons de parler –, nous souhaitons que soient mis en place des indicateurs annuels de suivi. Nous croyons que c'est un geste de cohérence attendu par les membres de cette assemblée et par les citoyens. Parmi ces indicateurs, il pourrait notamment y avoir le nombre de nouveaux foyers ou d'équipements publics raccordés au réseau de chaleur. Il y en a peut-être d'autres plus intéressants. Nous aimerions savoir si des indicateurs sont prévus. Je vous remercie.

M. ALLOUCH.- Cela fait plusieurs décennies qu'une immense partie de la ville d'Épinay-sous-Sénart est chauffée par la géothermie. Il y a une vraie compétence technique de la SEM qui gère la géothermie depuis toutes ces années. Cela avait été imaginé par Pierre BONNINGUE, le maire de l'époque, et mis en place par Jacques-Louis DÔLE en 1984. À l'heure actuelle, c'est quasiment la totalité de la ville qui est chauffée par la géothermie.

S'agissant de son extension, nous prenons aujourd'hui une délibération sur l'étude. Nous avons commencé à travailler sur le puits d'Épinay-sous-Sénart avec les maires de Quincy, de Brunoy et de Boussy. Nous nous appuyons sur un schéma directeur qui avait été élaboré il y a quelques années. Nous n'avancions pas à l'aveuglette, nous savons où nous voulons aller. Cela avait déjà été envisagé à Brunoy mais n'avait pas fonctionné pour des raisons sur lesquelles je ne vais pas revenir. Aujourd'hui, les temps ont changé au regard de ce qui a été énoncé sur le PCAET et sur le prix du gaz. De manière assez simple et crue, cela rappelle une certaine réalité. Nous ne serons jamais chauffés à 100 % par la géothermie. Il y aura toujours un mix énergétique de 20 % à 30 %, lié à des subventions de l'ADEME. Même si vous êtes chauffés à la géothermie, il y aura un peu de gaz dedans car le 100 % est compliqué à atteindre.

Aujourd'hui, nous travaillons sur la question de l'acculturation. Si cela n'a pas fonctionné dans certains endroits il y a deux ou trois ans, c'est qu'il y a une raison. La question des investissements se pose : qui va payer ? Comment les choses vont-elles se passer ? Nous sommes partis sur ce choix plutôt qu'un autre. C'est extrêmement bloquant. Quand je disais que la qualité du débat n'aurait pas été la même il y a deux ou trois ans, c'est parce que les esprits n'étaient pas prêts à l'époque. Si nous avons eu ce débat sur la géothermie il y a deux ou trois ans, les élus n'auraient pas posé des questions aussi fines. Cela va donc assez vite finalement. On peut imaginer qu'il y ait une extension de la géothermie dans un futur relativement proche. Après, est-ce l'Agglomération qui la gèrera ? Cela dépendra de la manière dont elle récupérera la compétence au regard de l'histoire. Deux communes utilisent la géothermie : Vigneux et Épinay. Ce ne sont pas les mêmes histoires ni les mêmes modèles de gestion. Je pense que l'un fonctionne ; c'est celui que je connais le mieux. Ne connaissant pas celui de Vigneux, je ne vais pas le juger, mais cette question de mode de gestion est un débat en soi.

Si nous devons prendre la délibération de compétence de la géothermie ce soir, nous aurions raté quelques étapes. À mon avis, il y a une bonne dizaine d'étapes à franchir avant que l'Agglomération récupère cette compétence. Je préfère que nous prenions notre temps, tout en avançant. C'est la même chose que pour le pacte de gouvernance : nous n'avons pas attendu la délibération. Nous avons commencé à parler avec les villes l'année dernière et même avant pour certaines d'entre elles. Derrière cela, il y a un mode de gestion et des choix politiques à opérer. Il y a un historique, au regard de ce qui s'est passé à Vigneux : 34 ans d'investissements à Épinay-sous-Sénart ! Cela fait 34 ans que la Ville d'Épinay et la SEMGEP financent la géothermie.

Ce sont toutes ces questions qui sont à mettre dans le pot commun de la réflexion. La ville d'Épinay-sous-Sénart affiche une réelle volonté d'étendre son réseau. C'est une réponse à notre questionnement. Nous sommes très heureux d'y participer et de faire participer l'ensemble des communes qui pourront s'y raccorder. Nous le ferons sans aucune difficulté, mais il y a du travail à effectuer avant.

M. DAMIATI.- Pour compléter les propos sur la géothermie, de façon pratico-pratique on parle du déploiement du réseau de chaleur qui représente des investissements très importants. Pour prendre l'exemple de la ville de Crosne, nous discutons avec un syndicat (ce n'est qu'une approche) se trouvant entre Villeneuve-Saint-Georges et Valenton car ces villes ont également des puits de chaleur. Même si nous ne sommes pas dans le même territoire, il nous semble intéressant de profiter des ressources de chacun, d'imaginer de nouvelles choses qui ne font pas partie de nos habitudes actuelles pour que tous nos concitoyens bénéficient de ces ressources économiques en termes d'émissions de gaz à effet de serre et sur le plan financier. Nous nous donnons cette liberté, mais la communauté d'Agglomération sera évidemment un acteur important. Le prochain rendez-vous est prévu pour commencer à se connaître et voir ce qui est fait. C'est vrai que toutes les histoires sont différentes, mais je pense qu'il ne faut se priver d'aucune solution, surtout si elle peut être opérationnelle très rapidement.

Mme CARILLON.- Pour répondre à la question de M. SELLAMI, c'est assez simple. Vous aurez compris que Crosne est près d'un réseau de chaleur mais qui n'est pas sur le territoire. Épinay a lui-même ce réseau de chaleur en tant que SEM et Vigneux a un puits géothermique. Par conséquent, la situation administrative de l'Agglomération fait qu'il est assez compliqué de récupérer une compétence, compte tenu de ces différentes solutions. Pour ne pas perdre de temps, il nous a paru bon de travailler d'abord sur la compétence étude. Étant donné que Crosne peut avancer sur ce sujet sans l'Agglomération, que le réseau de chaleur est effectif à Épinay et qu'un puits est déjà installé à Vigneux, on n'a pas besoin d'une compétence de l'Agglomération pour diffuser sur l'Agglomération. Tant que nous n'avons pas besoin d'un second puits dans une autre ville de l'Agglomération, cela va très bien. C'est la loi : la ville d'où part le réseau de chaleur fait office de puits de départ. On peut très bien l'étendre sur des communes avoisinantes sans gagner en compétence. Cela ne nous empêchera absolument pas de continuer à travailler sur le puits de Vigneux pour étendre ce réseau à Montgeron ou à Draveil. Nous ne perdons pas de temps sur la compétence car nous n'en avons pas besoin pour l'instant. Si nous en avons besoin plus tard, nous y reviendrons.

M. le PRÉSIDENT.- Je crois que cette précision était utile pour bien comprendre.

Nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.

M. le PRÉSIDENT.- Je vous remercie.

Nous passons à la délibération suivante concernant le CRTE (contrat de relance et de transition écologique. C'est Mme HIDRI qui présente cette délibération.

V. CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE (CRTE)

Mme HIDRI.- Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, je vais vous présenter cette délibération avec une toute particulière humilité, puisque j'ai pris mes fonctions très récemment. Cela me permet de remercier les services pour le travail réalisé, qui est très dense.

Le CRTE – encore un sigle barbare à l'instar du PCAET, comme va certainement le penser M. SELLAMI – est le Contrat de relance et de transition écologique

Je vais présenter cette délibération en deux temps. Pour que ce soit plus clair, je vais retracer les différentes étapes avant d'aborder le contenu.

Suite aux premières crises sanitaires, le Premier ministre a pris l'initiative, par une lettre du 20 novembre 2020, de lancer ce CRTE avec deux dimensions complémentaires. Une dimension économique, qui avait pour but de faire des Agglomérations le véhicule du plan de relance au niveau local, et une orientation des projets entre l'État et les territoires sur les questions inscrites dans la transition écologique. Le CRTE marche sur ces deux jambes. En juillet 2021, la seconde étape a consisté pour l'Agglomération à signer avec le Préfet une convention d'intention. Laquelle préfigurait le CRTE que nous vous proposons aujourd'hui et avait pour objectif d'autoriser le Président à signer le contrat.

S'agissant du contenu, ce CRTE repose sur cinq piliers présentés dans la délibération :

1. La cohésion sociale.
2. La biodiversité.
3. La mobilité avec une dominante cyclable. C'est une question fondamentale, dont nous aurons l'occasion de rediscuter.
4. L'habitat et l'énergie.
5. L'inclusion économique car, comme je vous l'expliquais, ce CRTE vise à être le véhicule du plan de relance au niveau local.

Plus précisément, le CRTE est composé de différentes fiches action qui ont été portées à votre connaissance. Il y a des actions pour l'année 2022 et des actions à plus long terme. Je tenais à mettre en exergue un point qui est peut-être une inquiétude. Ce CRTE sera révisé annuellement, par voie

d'avenant, par le Cotec et le Copil. Cet outil est donc amené à vivre et à évoluer. Je pense qu'il est important de le souligner. D'un point de vue pratique, un chef de projet sera recruté spécifiquement pour ce CRTE et sera financé à 50 % par l'État. Cela figure dans la délibération qui vous est proposée.

J'ai essayé d'être synthétique sur un projet qui est très important. Merci.

M. le PRÉSIDENT.- Y a-t-il des interventions ?

M. SELLAMI.- Ce très beau dispositif démontre le *leadership* mondial de l'État français en matière d'ingénierie de l'administration centrale. Il met en place un guichet unique de financement pour ramasser en un seul dispositif des demandes qui relevaient jusqu'à présent de différentes politiques publiques lancées, pour certaines, depuis plusieurs années. Comme ces politiques publiques étaient déjà dotées de budgets existants, il s'agit davantage d'un réfléchage que de nouveaux crédits. Pour être moderne, l'État utilise les mots magiques de « relance » et de « transition écologique ». Pour autant, il ne se montre pas particulièrement exigeant, en tout cas pas en année 1, sur l'adéquation entre les projets qu'on lui présente et ce qu'il est prêt à financer. D'où la très grande hétérogénéité des projets proposés par les communes et présentés par l'Agglomération. Comme notre réflexion sur la transition écologique démarre avec le PCAET que nous venons d'arrêter, les projets proposés manquent encore d'une vision d'ensemble. Espérons qu'en année 2, sous l'effet des travaux du PCAET et du chef de projet que vous citez, l'ensemble des projets convergent vers plus de cohérence.

Concernant les fiches action, quatre d'entre elles portent sur le développement économique. Je me suis étonné que les deux projets de développement économique prévus en 2022 soient portés par l'EPFIF (Établissement public foncier d'Ile-de-France). C'est comme si tout développement économique devait nécessairement passer par une vision d'aménagement du territoire. C'est une approche du développement économique uniquement par l'aménagement urbain et la spécialisation de certaines zones plutôt qu'une réflexion sur l'économie circulaire ou le recyclage d'espaces déjà urbanisés. C'est la vision de l'État puisque dans l'annexe III portant sur le dire de l'État, il est écrit à la page 59 :

« Il n'y a pas de développement de zones économiques envisageable sur le Val d'Yerres Val de Seine au regard de la pression environnementale du secteur ».

J'ai dû relire cette phrase trois fois parce qu'on dit que l'environnement fait pression sur nos pauvres parkings, nos pauvres entrepôts logistiques, et qu'il les empêche de s'épanouir. C'est extraordinaire ! C'est dans le texte que nous allons adopter...

Quatorze projets portent sur la préservation de l'environnement et de la biodiversité. Ils sont souvent cohérents, et c'est heureux, avec les fiches action du PCAET. Nous notons des projets bienvenus de désimperméabilisation de cours d'école à Vigneux, Draveil et Montgeron. Pour l'instant, en année 1, les autres communes ne sont pas avancées sur ce sujet. Souhaitons qu'elles le deviennent.

Sept fiches portent sur les mobilités douces et décarbonées. Il n'y en a aucune portant sur la réduction de l'usage des véhicules individuels ni sur la place qui leur est donnée. Gageons que cela arrive en année 2.

Vingt-un projets de rénovation thermique portent sur des bâtiments publics. Un gros effort est donc fait sur les bâtiments publics.

Les quatorze fiches portant sur la cohésion sociale sont particulièrement hétérogènes, puisqu'elles vont de la vidéosurveillance à la création de commerces.

Cela dit, ce dispositif d'État pourra apporter des financements bienvenus au territoire. Nous pouvons souhaiter qu'il contribue à nous faire converger et à donner de la cohérence aux projets communaux. C'est pourquoi nous voterons en faveur de ce texte. Un point tout de même : il est écrit dans l'article 1 de ce contrat qu'il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs économiques, socioculturels, environnementaux et de performance numérique. Comment se fera cette communication et à quelle date auront lieu les premières publications d'indicateurs ?

M. le PRÉSIDENT.- Y a-t-il d'autres prises de parole ?

Mme HIDRI.- Comme nous l'avons dit en commission, il doit y avoir une forte cohérence avec le PCAET. Je remercie M. SELLAMI d'avoir mis en exergue le fait que les différents projets s'imbriquaient parfaitement avec le PCAET. C'est l'objectif.

Concernant la remarque sur la pression environnementale, je partage le vocabulaire, même s'il n'est pas tout à fait approprié. Il aurait peut-être fallu écrire : « la chance d'avoir un environnement dense ». Je comprends ce qui était sous-jacent, mais l'expression utilisée est maladroite.

En tout cas, il y a une réelle volonté de faire bien et en parfaite cohérence avec le PCAET qu'a présenté Romain COLAS. Lors de la commission, il avait déjà insisté sur la cohérence à avoir avec le CRTE. Tant mieux si vous votez pour cette délibération. Je vous remercie.

M. le PRÉSIDENT.- Nous pouvons être fiers d'être la première Agglomération du département à présenter ce CRTE. Nous devons néanmoins être prudents. Ce n'est pas parce qu'il y a les fiches qu'il y aura les financements derrière. Nous allons pouvoir émarger. Je crains que les crédits de l'État ne soient pas à la hauteur de l'ambition du territoire. Nous verrons bien. Je vais regretter de m'être exprimé...

M. SELLAMI.- Non. Simplement, on se note de reparler des indicateurs et de la communication sur le CRTE début 2023 ?

M. le PRÉSIDENT.- De mémoire, nous avons prévu, mais je ne sais plus si c'est dans cette version, de rendre compte de l'application du CRTE de façon annuelle.

M. SELLAMI.- Très bien, merci.

M. le PRÉSIDENT.- C'est un rapport sur le CRTE et les orientations de l'année suivante.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.

M. le PRÉSIDENT.- C'est Christine GARNIER qui présente la délibération suivante sur les modalités de concertation du PRIR de la Prairie de l'Oly.

VI. NPNRU/PRIN : DEFINITION DES OBJECTIFS ET DES MODALITES DE CONCERTATION DU PRIR DE LA PRAIRIE DE L'OLY

Mme GARNIER.- Merci, Président. Bonsoir, mes chers collègues.

Cette délibération est identique à celle que nous avons passée en septembre dernier concernant le PRIR de la Plaine. Je vous rappelle que dans le cadre du renouvellement urbain Prairie de l'Oly, en collaboration avec la Communauté d'Agglomération et les villes de Montgeron et Vigneux, un processus de concertation publique avait été mis en place lors d'un passage en RTP en 2018. Depuis, les phases de concertation publique se sont déroulées ainsi :

- le 25 avril 2019, réunion avec les commerçants et les associations ;
- le 7 mai, réunion publique d'information et de concertation avec les habitants et les différents partenaires ;
- le 18 septembre, réunion publique de relogement animée par le bailleur social Batigère ;
- le 18 décembre, réunion de concertation avec les commerçants de la Place du Soleil.

À ce stade de notre projet, il est important de passer en Conseil communautaire les modalités de concertation, conformément au Code de l'urbanisme. Les objectifs sont les suivants :

- offrir la possibilité aux habitants, aux commerçants, aux acteurs locaux et aux conseils citoyens concernés par le projet Prairie de l'Oly de prendre connaissance de tous les éléments du protocole de préfiguration et des orientations définies dans le dossier ;
- permettre une meilleure appropriation des enjeux de ce projet ;
- enrichir le projet suite au constat de la réunion publique, aux expressions des riverains et des habitants.

À l'issue de cette première délibération, nous allons nous attacher à organiser *a minima* une réunion publique et une exposition sur le projet. Vous avez vu que nous n'avons pas attendu de répondre au Code de l'urbanisme. Nous avons déjà anticipé. Nous présenterons une seconde délibération sur le bilan de cette concertation publique au vote du Conseil communautaire.

M. le PRÉSIDENT.- Merci. Y a-t-il des interventions ?

M. GUIGNARD.- En commission de préparation à ce Conseil, j'ai proposé de saisir et d'impliquer spécifiquement le Conseil citoyen de la Prairie de l'Oly.

M. le PRÉSIDENT.- C'est l'objet d'un amendement.

M. GUIGNARD.- Oui, j'ai proposé un amendement car le Conseil citoyen a été créé pour coconstruire les projets de renouvellement urbain. On m'a indiqué qu'une modification de mon amendement était proposée en remplaçant le mot « co-construction » par « concertation ». Cela me

convient. On ajouterait donc la modalité de concertation suivante : « saisie du Conseil citoyen de la Prairie de l'Oly dans le but de participer à la concertation du projet de renouvellement urbain ».

M. le PRÉSIDENT.- C'est un très bon apport, qui suscite l'engouement de l'Exécutif...

Christine, tu veux ajouter quelque chose ?

Mme GARNIER.- Je voulais dire que nous avons répondu favorablement. De toute façon, le Conseil citoyen est systématiquement associé à ce travail de concertation. Plusieurs échanges avec le Conseil citoyen ayant eu lieu, il paraissait normal d'accepter cet amendement s'il n'avait rien d'extraordinaire. Je rappelle simplement ce que j'ai dit en commission : la Communauté d'Agglomération ne pilote pas le Conseil citoyen, mais le Conseil citoyen est piloté par l'État.

M. le PRÉSIDENT.- Là, tu casses la baraque à M. GUIGNARD ! Je lui avais donné le sentiment qu'il avait obtenu une faveur exceptionnelle de la part de l'Agglomération. Il va mal dormir !

Mme GARNIER.- Mais non...

M. le PRÉSIDENT.- Je propose d'adopter l'amendement présenté par M. GUIGNARD.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est procédé au vote à main levée sur l'amendement, qui est adopté à l'unanimité.

M. le PRÉSIDENT.- Pas de problème non plus sur la délibération proprement dite ?

Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.

► DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. le PRÉSIDENT.- Je voudrais quand même indiquer à l'opposition qu'elle effectue mal son contrôle de l'Exécutif et du Président. En effet, au début de cette séance, j'ai oublié de vous inviter à désigner un secrétaire de séance. Nous reprenons donc au début...

Je voulais vous proposer la candidature de Danielle ROUSSEAU-NUSBAUM qui, en tant que nouvelle Conseillère communautaire, a pris de façon très précise l'ensemble de nos débats.

Y a-t-il des oppositions à ce que Danielle ROUSSEAU-NUSBAUM soit secrétaire de séance ?
(Non)

(Mme Danielle ROUSSEAU-NUSBAUM est désignée secrétaire de séance.)

M. le PRÉSIDENT.- Cela rattrape la nomination de tout à l'heure. C'est unanime, cette fois-ci.

Nous passons à la délibération suivante concernant la signature de la convention GUSP de la Prairie de l'Oly.

M. CHAZAL.- Le Président m'ayant demandé de faire plus court que Romain COLAS, je vais synthétiser la délibération.

Nous avons passé différentes conventions sur les quartiers des Bergeries et de la Croix Blanche. Celle-ci concerne le quartier de la Prairie de l'Oly. Cette GUSP permet d'améliorer la coordination, la réactivité et l'efficacité entre les différents services et partenaires pour :

- mener un travail de diagnostic partagé ;
- élaborer des programmes d'action par quartier ;
- capitaliser et mutualiser au maximum les moyens humains ;
- coordonner les interventions et favoriser la mise en réseau des acteurs de terrain ;
- identifier les interlocuteurs.

Les conventions GUSP sont mises en œuvre dans les quatre quartiers prioritaires du contrat de ville. Celle-ci concerne la prairie de l'Oly située dans les communes de Montgeron et de Vigneux-sur-Seine. Cinq thématiques ont été retenues :

1. La propreté et l'entretien ;
2. La sécurisation et la tranquillité ;
3. L'accompagnement du projet de rénovation urbaine ;
4. L'animation de la vie locale et l'implication des habitants ;
5. L'amélioration des équipements et des services de proximité.

Vous avez dans votre dossier les quatorze fiches actions. L'Agglomération s'engage à mettre en œuvre les programmes d'action en partenariat avec les signataires, dont le Conseil citoyen, pour une durée de cinq ans, de 2021 à 2025. Cette convention fera l'objet d'un suivi semestriel à travers l'organisation de comités de suivi technique et d'une évaluation annuelle lors d'un comité de pilotage. Le pilotage global de la convention et la coordination des instances seront assurés par le service politique de la ville de l'Agglomération *via* le coordonnateur GUSP, dont la mission est confiée au chef de projet en charge du pilier « cadre de vie et renouvellement urbain ».

M. le PRÉSIDENT.- Merci. C'était un peu long !

Mme CIEPLINSKI.- Merci pour cette présentation. Ce rapport est vraiment très riche. Les fiches action sont bien documentées. On sent qu'il y a un vrai travail. Je voulais le souligner.

J'interviens parce que les habitants de la Prairie de l'Oly m'ont fait part de questionnements que je me permets de partager ce soir. Ils sont préoccupés par le calendrier, ce qui est en rapport avec la précédente délibération. Ils ont le sentiment d'être un peu moins pris en compte dans le calendrier de destruction sur lequel ils n'ont pas toutes les informations. Je viens ici m'en enquérir. Ils ont des inquiétudes sur la façon dont est dirigé l'Espace jeunesse intercommunal de l'Oly (EJIO) en ce moment. J'aimerais en savoir plus sur cette situation.

Par ailleurs, dans ce rapport, il est plusieurs fois question de la vitalité du Conseil citoyen, de la vitalité de la vie associative et de l'implication des habitants du quartier. C'est vraiment noté comme

quelque chose de déficitaire sur lequel il y a une intention de travailler. Je souhaiterais savoir s'il a été envisagé de consacrer des moyens humains pour faire du *community organizing* sur la prairie de l'Oly. En effet, l'implication des habitants ne viendra pas toute seule. Merci de vos éclairages.

M. le PRÉSIDENT.- Y a-t-il d'autres interventions ?

M. DONEKOGLU.- J'ai lu avec attention le document annexe qui nous a été communiqué. Il est effectivement très riche, mais il manque l'essentiel. J'en ai déjà parlé en Conseil municipal et je vais le répéter ici pour que cela sorte des frontières de Vigneux. Le document, qui concerne deux communes, comporte des éléments ne répondant pas vraiment aux préoccupations des habitants. On parle d'espaces verts, de mobilier urbain et d'associations, mais les principales inquiétudes des habitants sont liées à la sécurité, au problème des *dealers* et à l'emploi. C'est bien de changer le mobilier et de mettre de la pelouse. Je suis certain que les adeptes des roues arrière se feront un plaisir de l'inaugurer, mais cela ne résoudra rien. En fait, c'est le village de Potemkine : on arrange le décor, on fait du maquillage, mais cela ne règle rien.

Les habitants ont des priorités, qui ne sont peut-être pas les vôtres, et ce ne sont pas des associations de poterie ou de pâte à modeler qui vont arranger les choses. D'ailleurs, il est dit dans le rapport que les associations sont très peu fréquentées. C'est tout à fait normal, puisque cela ne correspond pas aux attentes des gens.

Tout à l'heure, une personne m'a parlé de son logement. Il n'y a pas de joints à ses fenêtres. Elle n'a pas de chauffage. Il y a des champignons dans son appartement. Quand elle contacte le bailleur, elle n'obtient aucune réponse : il reste sourd. Les boîtes aux lettres sont défoncées par les *dealers*. Que va changer une association ? Que vont changer la pelouse verte et les bancs ? Rien. Ces gens vivent dans la souffrance. Ils ont déjà des difficultés personnelles et, à côté de cela, il y a un environnement absolument infect, insupportable.

Les conventions mises en place, pas seulement à Montgeron et à Vigneux, consistent toujours à changer le décor. À un moment donné, il va falloir poser le problème correctement pour trouver des solutions. Sinon, la situation ne changera jamais. Je suis persuadé que le problème sera le même dans cinq ans, mais on aura changé dix fois les bancs et quinze fois la pelouse.

On parle aussi des bailleurs. Il serait temps de leur tirer les oreilles car ces gens-là ne respectent pas leurs engagements. Ils n'ont aucune raison de changer, puisqu'il n'y a rien de contraignant dans tout ce que l'on fait. Cette personne qui m'a parlé tout à l'heure peut donc rester sans chauffage pendant longtemps. Pour les boîtes aux lettres, il a fallu les interventions du député de la circonscription, du maire de Vigneux et de notre groupe dans une tribune. Je ne sais pas où nous allons comme cela. Étant donné que tous ces travaux sont réalisés avec l'argent du contribuable, nous aurions aimé qu'ils soient orientés dans le bon sens, c'est-à-dire là où il y a des préoccupations.

Par ailleurs, je suis très étonné que l'on parle de « concertations ». J'ai voté pour la concertation, mais je ne sais pas ce que vous entendez par là. Je n'arrive pas à comprendre l'intérêt des concertations s'il s'agit d'y parler de choses qui ne changeront rien à la vie des gens. Qui est invité à ces concertations ? Si l'on me demande de voter pour ce projet, je voterai forcément contre car je ne veux pas déplorer les effets et chérir les causes. Merci de m'avoir écouté.

M. le PRÉSIDENT.- Je l'ai fait avec attention. Je suppose que c'est avec la même attention que vous allez entendre les réponses du rapporteur.

M. CHAZAL.- C'est un peu simpliste de réduire les quatorze fiches action à des remplacements de bancs ou à de la peinture. Les fiches n° 6 et n° 7, qui correspondent au deuxième thème « sécurisation et tranquillité », traitent de ce que vous avez indiqué. Tout ceci est fléché et travaillé avec les différents partenaires. On parle de rodéos sauvages, de trafic de stupéfiants, de dégradation et d'occupation abusive des parties communes, d'absence d'éclairage. Dans les fiches action que vous avez dans le dossier, il y a également les pilotes d'action et les différents partenaires. Tout y est listé. Nous avons vraiment la volonté de travailler sur ces sujets avec les usagers et les partenaires, notamment la Police nationale.

Concernant la redynamisation des associations, c'est un agent de développement du centre social de l'Oly qui va mener ce travail. Je précise que cela ne concerne pas uniquement l'Oly. Nous avons eu des discussions sur d'autres quartiers. Il est très difficile de dynamiser le tissu associatif, surtout en temps de crise sanitaire où il a fallu annuler de nombreux événements. Pour répondre à votre question sur la sécurité, c'est bien fléché dans notre gestion urbaine de proximité. Nous y travaillons. Tout ce que vous avez indiqué est recensé pour y travailler avec la Police nationale.

S'agissant des Conseils citoyens, si vous parliez du projet de la Place du Soleil et des différents phasages des travaux, c'est en double délégation avec Mme GARNIER et la maire de Montgeron. C'est ce que nous avons voté tout à l'heure : les concertations vont entrer dans le concret. Les Conseils citoyens auront toute leur place dans les plans de communication pour présenter et travailler le projet. Aujourd'hui, nous le faisons aussi sur le programme de renouvellement urbain de la Place du 8 Mai à Vigneux-sur-Seine. Nous entrons dans cette phase-là. J'espère que nous pourrions organiser des réunions publiques dans les prochains mois, mais c'est très compliqué à cause de la crise sanitaire. La visioconférence n'est pas forcément utile à chaque réunion. Nous y réfléchissons. La Maison des projets de la place du Soleil sera le point central de l'information des habitants sur cette opération.

Je pense avoir répondu à vos questions, notamment sur les Conseils citoyens et le bailleur.

M. le PRÉSIDENT.- Madame LAPORTE, une précision ?

Mme LAPORTE.- Je suis étonnée qu'on considère qu'il ne faille pas entretenir l'environnement dans ces quartiers, même s'il y a des problèmes de délinquance. Je crois qu'il faut remettre les choses en place. Nous connaissons le diagnostic. Nous savons bien que le bailleur n'est pas toujours suffisamment réactif. Thomas et moi-même passons notre temps à l'interpeller. Par ailleurs, je pense que les problèmes de délinquance sont un problème de justice et de police. Vous le savez parfaitement. C'est même un problème débattu au niveau national aujourd'hui. C'est vrai qu'il y a des problèmes de délinquance. Pour autant, nous n'abandonnerons ni les boîtes aux lettres, ni les pelouses, ni les bancs, ni les poubelles, ni la propreté. Pour lutter contre la délinquance, il me semble important que l'environnement soit de plus en plus sain et propre. Cela montre aux habitants que nous ne les abandonnons pas, malgré toutes les difficultés que cela engendre. Maintenir la propreté et entretenir le mobilier urbain n'est pas toujours facile, mais nous continuerons à le faire. C'est un véritable enjeu de la convention GUSP et un atout pour ces quartiers.

M. le PRÉSIDENT.- Merci. Je vous propose de passer au vote sur cette convention.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à la majorité des suffrages exprimés avec 1 voix contre de M. DONEKOGLU.

M. le PRÉSIDENT.- Ce rapport a été adopté.

Sylvie CARILLON présente la reprise de la compétence propreté urbaine – balayage.

VIII. REPRISE DE LA COMPETENCE PROPLETE URBAINE – BALAYAGE

Mme CARILLON.- Lors de la fusion des agglomérations, la Communauté d'Agglomération avait hérité par représentation-substitution de la compétence optionnelle « propreté urbaine » pour les villes de Boussy-Saint-Antoine, Brunoy, Crosne, Épinay-sous-Sénart et Quincy-sous-Sénart. Le balayage constituant un service de proximité, nous nous sommes rendu compte à l'usage que cette compétence est plus facile à maîtriser quand c'est la Ville qui l'exerce. Nous vous proposons donc de retourner la compétence balayage aux villes précitées.

M. le PRÉSIDENT.- Y a-t-il des interventions ?

M. SELLAMI.- Cette restitution de la compétence balayage nous est présentée comme dictée par des facilités de mise en œuvre et de gestion du service et du contrat. Cette délibération semble avant tout technique, mais la question de fond est plutôt celle-ci : qu'attend-on d'un service de balayage ? La réponse à courte vue pourrait être tout simplement que les rues soient propres. Mais comment définit-on une rue propre ? On peut ajouter maintenant « biodiverse ». Quels services de proximité sont rendus par le personnel de balayage ? Quelle sont les orientations que l'Agglomération et les communes la composant souhaitent prendre en la matière ? Ces dernières années, il semble que la préférence ait été donnée systématiquement à la mécanisation à outrance des prestations de balayage, aux dépens du travail manuel. Ce sont des balayeuses mécaniques, des souffleuses thermiques et peut-être électriques un jour. En tout cas, ce sont des moyens techniques lourds et onéreux qui sont utilisés au détriment de l'emploi. Il existe là un lien avec le projet Territoires zéro chômeur de longue durée, mais ce lien ne semble pas encore pensé au niveau de l'Agglomération, puisqu'on nous propose la restitution de cette compétence.

M. le PRÉSIDENT.- Il y deux façons de répondre à votre interpellation. Soit je donne à nouveau la parole au neuf maires, puisque cette compétence redevient communale ; soit je suis vache et vous suggère de poser votre question au prochain Conseil municipal de Brunoy.

M. SELLAMI.- Nous n'avons pas encore voté. Cette compétence reste communautaire.

M. le PRÉSIDENT.- Sylvie veut-elle ajouter quelque chose ?

Mme CARILLON.- Il est vrai que ces décisions reviennent *in fine* aux maires, même si la Communauté est compétente. À Montgeron, nous avons vraiment insisté sur le fait d'avoir plus de piquetage et moins de souffleur. Il se trouve que les entreprises ont naturellement tendance à dévier

vers les moyens les plus rapides à mettre en œuvre, c'est-à-dire les souffleurs. Vous avez tout à fait raison. Nous devons les reprendre en permanence pour exiger du piquetage à la place du balayage. Toutefois, ce sont deux choses différentes. Avec un piquetage, on enlève les gros visuels, mais il faut du soufflage et une balayeuse pour enlever les poussières, les feuilles collées et les petits déchets qu'on ne peut pas attraper avec la pince. Il faut faire un mixte, mais je suis d'accord avec vous : il faut privilégier le piquetage.

M. le PRÉSIDENT.- Merci. Je vous invite à vous prononcer sur cette délibération.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.

M. le PRÉSIDENT.- Je donne la parole à Romain COLAS pour la présentation du rapport définitif de la CRC.

IX. PRESENTATION DU RAPPORT DEFINITIF DE LA CRC – DEBAT

M. COLAS.- Merci, Monsieur le Président.

La Chambre régionale des comptes a exercé un contrôle de gestion sur notre EPCI portant sur les exercices 2016 à 2020, sous l'empire de deux ordonnateurs : l'ancien président de notre Communauté d'Agglomération, M. DUPONT-AIGNAN, et l'actuel président, M. DUROVRAY. La législation exige que le rapport, tel qu'il nous a été fourni par la Chambre régionale des comptes, soit présenté et débattu dans notre assemblée. Je suppose que vous en avez tous pris connaissance.

En propos introductif à notre débat, je pourrais dire que ce rapport ne contient ni bonne ni mauvaise surprise. Il constate – nous pouvons nous en féliciter – la régularité de la gestion et le respect des procédures par notre Agglomération, qu'il s'agisse d'opérations comptables ou de commande publique. Ce sont des points de vigilance de la Chambre régionale des comptes, dès lors qu'elle contrôle une collectivité ou un groupement de collectivités. Il n'y a pas de surprise dans la mesure où ce rapport énonce des vérités que nous connaissions déjà : la faiblesse structurelle de nos recettes et le handicap budgétaire « congénital » de notre territoire lié à ses bases fiscales essentiellement composées de ménages et à la faiblesse de ses bases économiques.

Ce rapport constate aussi que le protocole établi au moment de la fusion des deux intercommunalités est respecté au travers des mécanismes prévus au titre de ce protocole. D'ailleurs, il fournit un certain nombre de chiffres qui permettent d'attester de ce respect, malgré des décalages dans le temps. Nous avons eu l'occasion d'évoquer au Bureau communautaire qui s'est réuni avant notre Conseil certains travaux, notamment ceux du conservatoire de Draveil qui vont enfin pouvoir débiter.

Ce rapport pointe deux problèmes. Nous avons réglé celui portant sur la durée annuelle du temps de travail des agents, qui avait fait l'objet d'une délibération rapportée par Pascal ODOT lors de notre dernière réunion. Il s'agissait de respecter la loi exigeant que les agents assurent un service de 1607 heures annuelles. Le second problème est une asymétrie entre la valeur de nos actifs, tels qu'enregistrés dans nos comptes, et celle valorisée dans les comptes de notre comptable. Cela

nécessitera un travail d'analyse des comptes d'immobilisations pour aligner progressivement les planètes. Les services de l'Agglomération vont s'atteler à cette tâche. Il est vraisemblable que cette asymétrie dans les valeurs d'actifs soit liée pour partie aux intercommunalités préexistantes à la nôtre, c'est-à-dire à l'ancien Val d'Yerres et à l'ancien Val de Seine. Un travail d'archéologie comptable doit donc être conduit pour valoriser les actifs à la fois à l'Agglomération et chez le trésorier. Voilà, Monsieur le Président.

M. le PRÉSIDENT.- Merci. Y a-t-il des prises de parole ? M. PRIVAT, puis M. CARRÈRE.

M. PRIVAT.- J'ai lu le rapport de la CRC, qui est éloquent, avec attention. J'ai une remarque à formuler sur la page 38, où il est écrit :

« La volonté de la CAVYVS d'investir un montant prévu de 65 millions avec des investissements majoritaires tournés vers les trois communes du Val de Seine n'a pas totalement été suivie d'effets entre 2016 et 2019. Effectivement, la Maison des Arts d'Épinay-sous-Sénart a représenté une part très importante du montant des investissements ».

À l'époque de la fusion des deux agglomérations, un rééquilibrage entre les investissements du Val de Seine et du Val d'Yerres avait été prévu. Il est vrai qu'entre 2016 et 2019, il y a eu un investissement de quatorze millions sur le Val d'Yerres et un investissement de cinq millions sur le Val de Seine. Cela ne correspond pas totalement à ce que nous avons prévu au début de la fusion des deux agglomérations. Je ne dis pas que les travaux ne seront pas faits à Draveil. Je dis que nous avons un retard d'un mandat, puisqu'ils auraient dû être effectués durant le mandat précédent. Il n'y a pas que les travaux de Draveil. Les travaux de Vigneux vont aussi être reportés. Je veux dire que tous ces travaux – et je pourrais en citer d'autres réalisés dans le Val d'Yerres, notamment à Brunoy et dans d'autres communes – n'auraient pas dû être faits, compte tenu du protocole que nous avons établi à l'époque. Je suis désolé, mais nous ne respectons pas la parole donnée ni ce sur quoi nous nous étions engagés lors de la fusion. Je prends la liberté de voir des suites actionnées par la suite vis-à-vis de cela. Je suis vraiment navré que le protocole prévu à cette époque n'ait pas été respecté.

M. CARRÈRE.- Dans un premier temps, je souhaite dire qu'il est regrettable pour la bonne information de l'assemblée délibérante que le compte rendu de la commission Ressources ayant traité ce sujet ne relate pas les points soulevés par ses membres et ne reflète pas le travail réalisé par la commission, puisqu'il comporte uniquement le résultat des votes émis.

Concernant le rapport de la CRC, plusieurs des éléments qui nous ont été présentés sont positifs. En effet, ce rapport évoque une situation financière en amélioration, malgré un endettement qui reste élevé à 303 € par habitant. Il faut tout de même noter que cet endettement est de 350 € dans les agglomérations de la même strate.

Par ailleurs, le rapport de la CRC met en avant le fait qu'il demeure des lignes de partage entre les anciennes communautés d'agglomération. La remarque que vient de faire le maire de Draveil le démontre une fois de plus. Le protocole fiscal et financier de 2017 a affaibli les marges de manœuvre financières de notre Agglomération, sans que cela ait profité aux habitants de l'ancienne CASVS qui n'ont plus directement le retour fiscal attendu et tant réclamé. Argument évoqué à l'époque pour justifier ce protocole, entre autres. Cette situation est évoquée à plusieurs reprises

dans le rapport. La CRC pointe le fait que notre Agglomération n'est pas entrée dans une démarche destinée à promouvoir l'intercommunalité, la mutualisation, le travail de solidarité et d'investissement sur l'avenir, se privant ainsi des moyens de renforcer l'intégration intercommunale sur l'ensemble du territoire. C'est un problème que nous soulevons régulièrement dans cette instance et dans nos interventions.

S'agissant des observations formulées par la CRC, il y a lieu de relever des observations sur la sincérité des prévisions budgétaires, spécifiquement sur la section investissement. La CRC relève des taux variant entre 42 % et 77 % pour la réalisation des dépenses d'investissement et entre 53 % et 80 % pour les recettes d'investissement. La CRC indique que le décalage des investissements par rapport aux prévisions ne suffit pas à expliquer ce phénomène. La CRC observe que les autorisations de programmes mises en place en 2019 constituent une avancée en la matière, comme quoi la programmation peut avoir un impact plutôt positif. Nous pouvons encourager la mise en place de gestionnaires à travers les pôles administratif et comptable pour répondre, dès 2021, au respect du délai global de paiement par la réglementation à 30 jours. Laquelle s'établit, selon la CRC, à 32 jours dans notre Agglomération. Cela a entraîné quelques intérêts moratoires limités mais dommageables pour le budget et surtout pour l'image de la collectivité.

La recommandation formulée par la CRC sur la nécessité de bâtir un inventaire fiable du patrimoine nous semble importante. Elle est prise en compte par l'Exécutif. Cela évitera de majorer artificiellement le résultat de fonctionnement au détriment de celui de l'investissement, comme le soulève la Chambre régionale des comptes. Ce point est en lien avec les immobilisations pour lesquelles la CRC recommande d'apurer les comptes. Sinon, cela nuit à la fiabilité des comptes et majore artificiellement le résultat de fonctionnement au détriment de l'investissement. La situation est identique pour les frais d'étude et les frais d'insertion.

La CRC pointe le remboursement de frais de mise à disposition de 16 agents auprès de l'association Insertion et Développement Val d'Yerres pour 520 000 € en 2019, et ce depuis 2017, entraînant une importante augmentation de ce compte. Nous nous interrogeons sur le contrôle exercé par l'Agglomération sur cette association.

La CRC relève que les bases fiscales sont supérieures de plus de 25 % à la moyenne nationale pour ce qui est des particuliers et que les ressources liées à la fiscalité professionnelle sont nettement inférieures à la moyenne. De quoi s'interroger sur le développement du télétravail et de l'imposition liée aux habitations devenant partiellement des lieux d'activité commerciale. C'est une piste de réflexion dont la communauté devrait s'autosaisir, puisqu'il y a aujourd'hui un transfert de l'activité professionnelle sur notre territoire par l'intermédiaire d'entreprises qui, sur leur implantation, vont réduire leurs locaux. Nous souhaitons soumettre cette piste très intéressante à la réflexion globale.

Pour ce qui est du traitement des déchets, la CRC s'interroge sur la différence des taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères liée à l'existence de deux entités différentes pour le traitement. Elle s'interroge sur une harmonisation et précise que les discussions sont engagées en 2021 entre les deux structures. Peut-être pourriez-vous nous faire part, Monsieur le Président, de l'avancée de ces discussions. Nous avons constaté que l'ordre du jour de la prochaine réunion du comité du SIREDOM prévoyait l'approbation d'une convention type pour l'ouverture des écocentres aux habitants résidant en dehors du territoire de l'EPCI. Il s'agit peut-être d'un point intéressant sur

lequel nous aimerions avoir des éléments, puisque nous abordons régulièrement le sujet dans cette instance.

S'agissant du personnel, nous considérons qu'il appartient à la collectivité de déterminer et de mener la politique qui lui semble la bonne en matière de temps de travail du personnel, d'attribution des congés et d'organisation générale du travail, dans le cadre de sa libre administration. Bien sûr, nous avons modifié le temps de travail, mais il nous paraît important que chaque collectivité puisse le déterminer. D'autant qu'il s'agit pour l'essentiel de personnels ayant été en première ligne lors de la période difficile que nous venons de traverser.

Globalement, ce rapport garantit que l'ensemble des emprunts de la collectivité est sans risque. Il interroge sur la prévisibilité budgétaire en matière d'investissement et sur la faiblesse des recettes fiscales ne permettant pas de déployer l'activité économique, comme le pointe le Président dans ses réponses à la CRC. Il nous semble que cette vision était vraie lorsqu'on envisageait le développement uniquement à travers l'implantation d'activités économiques fortement consommatrices de surfaces, qu'il s'agisse de zones commerciales ou d'entrepôts logistiques. Il doit exister un moyen de penser le développement économique avec des activités beaucoup moins consommatrices d'espace pouvant trouver leur place dans un tissu déjà urbanisé. Pour ce faire, il faudrait disposer d'une stratégie de développement économique incluant la production locale, la réparation et l'économie circulaire. Nous sommes toujours dans l'attente de cette stratégie. Merci de votre attention.

M. le PRÉSIDENT. - S'il n'y a pas d'autres interventions, j'invite Romain COLAS à apporter des réponses.

M. COLAS. - S'agissant du respect du protocole issu de la fusion des anciens Val d'Yerres et Val de Seine, évoqué par M. PRIVAT, je rappelle que le protocole établi reposait sur trois piliers. Le premier était la compensation – avec un retour par attribution de compensation au bénéfice des communes de l'ex-Val de Seine – de l'accroissement de la fiscalité économique et de la fiscalité ménage. Le rapport atteste que cette première mesure prévue au protocole a été tenue. D'ailleurs, nous délibérerons tout à l'heure sur les attributions de compensation en application de ce protocole, comme nous le faisons tous les ans depuis que nous nous sommes mis d'accord sur son contenu.

La deuxième mesure visait à compenser le différentiel de fonds de roulement apportés par les deux intercommunalités préexistantes à l'intercommunalité naissante. La compensation intervenait par l'intermédiaire de fonds de concours, c'est-à-dire de subventions d'investissement versées par l'intercommunalité aux communes. Le rapport atteste que ces fonds de concours ont été versés.

La troisième dimension de notre protocole financier était un rattrapage du différentiel d'investissement justifié par un différentiel de dettes apportées par les deux intercommunalités préexistantes au bénéfice des communes de l'ex-Val de Seine. Le rattrapage est en cours. On ne va pas se mentir. Je répondrai à M. CARRÈRE sur les problématiques d'exécution du budget d'investissement. Au moment où l'intercommunalité est née, des coûts étaient partis dans l'ex-Val d'Yerres. En responsabilité, le président d'alors ne s'était pas senti obligé d'arrêter les chantiers en cours dans l'ex-Val d'Yerres au motif qu'il aurait fallu démarrer à tout prix des travaux dans l'ex-Val de Seine, alors que les dossiers n'étaient pas prêts. C'est pourquoi la Maison des Arts et de la Culture d'Épinay-sous-Sénart, chantier au long cours, a été achevée sous l'empire de la précédente

municipalité. De la même façon, les travaux de rénovation de la piscine de Brunoy ont été engagés. Sinon, elle aurait été fermée. C'est pourquoi j'ai souligné dans la présentation qu'il y avait eu un décalage sur certaines opérations. Comme je l'ai dit, les travaux du conservatoire de Montgeron ont démarré et ceux du conservatoire de Draveil commenceront prochainement. Il y a eu des allers-retours sur le programme entre la Ville et l'Agglomération. Je pense que les responsabilités sont partagées dans cette affaire. L'essentiel est que nous aboutissions. La dernière commune qui sera servie au titre de la compensation – c'est lié au calendrier de mise en œuvre de ces projets – est la commune de Vigneux. Les fonds sont bien prévus pour l'investissement à Vigneux, dans le cadre de la programmation pluriannuelle d'investissement.

Il s'agissait donc d'un protocole à trois dimensions. Les deux premières ont été parfaitement honorées par l'Agglomération. La troisième, un peu moins.

Pourquoi cette problématique d'inexécution d'une part importante du budget d'investissement ? Parce qu'année après année, pour répondre aux débats entre l'ex-Val d'Yerres et l'ex-Val-de-Seine, nous inscrivions des crédits d'investissement dont nous savions qu'ils ne seraient pas consommés mais qu'ils permettraient à certains maires de revenir vers leur Conseil municipal en disant que l'opération avait été inscrite. Il faut dire la vérité. En 2019, nous avons signé les autorisations des programmes de crédits de paiement. Un budget n'est pas un simple document administratif ; c'est un document politique. Là, je me tourne vers mes amis de la minorité : vous êtes les premiers à revendiquer le fait qu'un budget est un document éminemment politique. Parfois, quand on fait de la politique, on inscrit des opérations et on les demande à l'Agglomération parce que c'est le fruit d'un protocole. Ensuite, il y a la réalité de la capacité à exécuter les projets. Je parle en toute franchise.

Ce que nous pouvons apporter comme correctif à cela, ce sont d'abord les APCP. D'ailleurs, quand nous nous prononcerons sur le budget primitif 2022, nous aurons une révision globale de l'ensemble des autorisations de programmes et des crédits de paiement. Nous sommes en train de les revisiter avec Olivier CLODONG, vice-président en charge des travaux, et avec l'Administration pour tout recalculer en fonction des calendriers et de la plénitude des coûts des opérations. Nous le faisons pour rompre avec cette logique de budgets d'investissement partiellement exécutés, en tout cas pour ce qui relève de la programmation pluriannuelle d'investissement.

Le corollaire de tout ce que je viens de dire – je ne peux qu'abonder dans le sens des magistrats de la CRC – est que ce protocole n'a évidemment pas favorisé l'intégration communautaire. Je suis le premier à le regretter, mais un protocole est aussi un compromis. C'est ce qui a permis de rendre notre Agglomération vivable et viable. Les élus ayant participé au Conseil communautaire où nous avons discuté de ce protocole se souviennent certainement que les portes claquaient, que les bouteilles volaient et qu'il n'y avait pas d'arbitre pour interrompre le match. Il a fallu que deux ou trois personnes responsables de cette intercommunalité, dont le Président que je remercie, sifflent la fin de la récréation pour que nous bâtissions ce protocole, parfois contre la volonté de ceux qui ne voulaient pas qu'il aboutisse. C'est le fruit d'un compromis. Si je l'avais écrit, il aurait été fait autrement. Si chacun avait tenu seul le stylo, nous aurions abouti à autant de versions différentes.

C'est pour cette raison que j'ai insisté, au moment où nous avons débattu du PCAET, sur le fait que nous avons changé de dimension. Comme le montrent les débats, nous avançons tous à des rythmes

différents, souvent avec une avant-garde éclairée. Ces derniers temps, l'avant-garde a eu tendance à s'élargir et c'est tant mieux. Nous changeons de dimension et sommes de moins en moins dans une logique où nos intercommunalités préexistantes étaient des juxtapositions d'intérêts communaux. Au moment où nous avons commencé à voir émerger un peu d'intérêt communautaire dans l'ex-Val d'Yerres, il a fallu défendre notre bout de gras dans la discussion avec le Val de Seine. Pendant quelques années, nous sommes restés dans des débats qui étaient liés à l'histoire politique de nos agglomérations. Désormais, nous changeons de dimension mais sans renier le passé ni les engagements pris. Le protocole continue donc à s'exécuter. C'est vrai qu'il n'a pas favorisé l'intégration communautaire ces dernières années car les recettes supplémentaires qui venaient de l'ex-Val de Seine ont basculé sur les communes. C'était le fruit du compromis, je l'entends.

Je terminerai sur le protocole en disant que je veille à ce que nous continuions à l'appliquer au rythme possible. Mes collègues peuvent en témoigner. Préparation budgétaire après préparation budgétaire, je m'assure que ce protocole soit appliqué. Le travail sur les marges de manœuvre pour l'avenir est fondamental et doit se solder rapidement pour que nous puissions nous projeter vers une intercommunalité de projet et non vers cette intercommunalité de gestion de protocoles antérieurs datant d'une époque surannée. Je ne reviens pas sur les débats de tout à l'heure sur le grand champ qu'il nous faut investir.

Concernant la question des bases de fiscalité économique, je pense que le sujet de préoccupation exprimé par Christophe CARRERE relève davantage de la loi de finances que des débats de notre Agglomération. En effet, il s'agit de définir ce qu'est une base de fiscalité économique. C'est un débat dont il faudrait saisir les parlementaires parce qu'un territoire comme le nôtre est effectivement désavantagé du fait de la législation fiscale.

M. le PRÉSIDENT.- Merci. Ce rapport a été présenté et débattu.

Mme HIDRI.- J'aimerais avoir une précision sur les sommes sur lesquelles la CRC a travaillé. Dans le tableau de la page 38, il est question d'1 520 000 € pour Draveil. Juste après, il est indiqué que 3 700 000 € étaient dévolus à Draveil pour 2020 et 2021. Pouvez-vous me dire de quelle manière les chiffres ont été utilisés ? On sait bien que ces sommes n'ont pas été attribuées. S'agit-il de projections ?

M. le PRÉSIDENT.- J'imagine que le premier chiffre correspond au passé.

Mme HIDRI.- Oui, c'était pour 2016.

M. le PRÉSIDENT.- Pour 2020 et 2021, c'était l'opération des conservatoires.

Mme HIDRI.- Je suppose que le montant d'1 520 000 € correspond à des études.

M. le PRÉSIDENT.- Non, il y a eu des travaux.

Mme HIDRI.- Je vois uniquement le conservatoire et le stade. Je m'étonne fortement que la base de travail de la CRC pour 2020 et 2021 soit 3 700 000 €.

M. le PRÉSIDENT.- La somme d'1 520 000 € correspond au constat des dépenses effectuées sur le territoire.

Mme HIDRI.- Non, il est inscrit dans le tableau : conservatoire et City Stade.

M. le PRÉSIDENT.- J'imagine que c'était de la prospective.

Mme HIDRI.- Est-ce qu'on parle des études ? Je me pose juste la question sur les chiffres.

M. le PRÉSIDENT.- Je ne sais pas. J'imagine que c'est la prospective qui était fixée et qui est décalée. Je n'ai pas le tableau. On essaye de répondre après car il faut voter.

M. COLAS.- Il n'y a pas de vote. C'est un donner acte.

M. CARRÈRE. J'ai posé plusieurs questions auxquelles je n'ai pas obtenu de réponse.

M. le PRÉSIDENT.- Sur quoi ?

M. CARRÈRE.- Sur le SIREDOM, par exemple.

M. le PRÉSIDENT.- Malheureusement, les discussions n'ont pas avancé comme vous l'espérez à la lecture du rapport. J'ai encore demandé une réunion conjointe des syndicats SIREDOM et SIVOM avec l'Agglomération. Cette mauvaise volonté est préjudiciable au fonctionnement de la politique publique dans l'Agglomération. J'ai redemandé à mon directeur de cabinet où nous en étions, notamment dans l'étude sur les déchets pour laquelle nous n'arrivons pas à avoir les éléments. La difficulté est que nous n'avons pas les moyens juridiques. À un moment où il y a un bras de fer, nous ne pouvons pas sortir d'un syndicat ni mettre des pénalités. Ce n'est pas faisable. Il va falloir trouver des leviers pour aboutir à ce que vous souhaitez et que nous partageons.

S'agissant de la fiscalité, je crois que nous avons répondu. Vous avez peut-être entendu l'intervention que j'ai faite sur le sujet à Bourg-en-Bresse. J'ai interpellé le président du Sénat en lui disant qu'il fallait tenir compte, dans l'économie post-Covid, des lieux d'emploi parce qu'aujourd'hui les employés sont chez nous et que les recettes continuent d'être à La Défense.

J'ai deux informations à vous donner avant de passer à la délibération suivante. La première est que je n'avais pas prévu de passer le réveillon de Noël avec vous. La seconde est que Romain COLAS a dépassé son temps de parole. Il a donc une minute pour chacun des cinq rapports qu'il doit encore présenter.

M. COLAS.- Quand on aime on ne compte pas, Monsieur le Président.

M. le PRÉSIDENT.- Je vois ça...

X. DECISION MODIFICATIVE N° 1 – EXERCICE 2021

M. COLAS.- Le point 10 est une décision modificative. C'est la première de l'exercice 2021. Elle est essentiellement technique. Elle fait varier l'équilibre général du budget de 183 773 € sur un budget global de 130 millions d'euros. C'est pourquoi je la considère comme assez marginale.

M. le PRÉSIDENT.- Merci. Y a-t-il des interventions sur la décision modificative ?

M. CARRÈRE.- J'ai lu que l'Agglomération a été condamnée à régler 14 000 € à un ancien collaborateur. Pouvez-vous nous faire parvenir la décision, s'il vous plaît ?

M. le PRÉSIDENT.- Bien sûr.

M. CARRÈRE.- C'est mis dans les recettes, alors que c'est une dépense.

M. le PRÉSIDENT.- Oui, cela m'avait échappé. Nous vous apporterons la réponse. J'imagine que c'est un ancien contentieux.

Y a-t-il d'autres interventions ? (*Non.*)

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité moins 4 abstentions de M. CARRERE, Mme CIEPLINSKI, M. GUIGNARD, M. SELLAMI.

M. le PRÉSIDENT.- Je vous remercie.

Le rapport n° 11 concerne l'évolution des attributions de compensation.

XI. RAPPORT SUR L'ÉVOLUTION DU MONTANT DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION

M. COLAS.- Je crois que ce rapport parle de lui-même, Monsieur le Président.

M. le PRÉSIDENT.- Merci. C'est une présentation courte...

M. le PRÉSIDENT.- Chacun en a pris connaissance.

Y a-t-il des interventions sur ce rapport ? (*Non.*)

C'était un bon acte.

Le rapport suivant concerne les attributions de compensation 2021.

XII. ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2021

M. COLAS.- Il s'agit de modifier les attributions de compensation pour prendre en compte trois éléments :

1. La suppression du financement d'une partie du coût du balayage pour les communes de l'ex-Val d'Yerres au travers de la TEOM, conformément aux prescriptions du préfet de l'Essonne. Nous

avons cessé de lever du produit de TEOM pour financer la propreté urbaine. Le Val de Seine a donc perdu une recette. En revanche, la dépense n'a pas varié à périmètre constant. Par conséquent, il est naturel que le Val d'Yerres répercute sur les attributions de compensation des communes, en réduction de l'attribution de compensation, cette charge nouvelle pour lui.

2. L'évolution du périmètre des prestations de balayage souhaitée par les communes de Boussy-Saint-Antoine et de Quincy-sous-Sénart. Ces communes ayant demandé davantage de balayage, il y a plus de coûts. Ils sont répercutés dans les attributions de compensation. Ce travail doit se poursuivre car, même si les sujets sont un peu différents, nous avons le même travail à réaliser lors d'une CLECT qui devra se réunir début 2022 pour traiter de questions similaires sur les communes de Vigneux-sur-Seine et de Montgeron.
3. L'application du protocole financier s'agissant des compensations à destination des communes de l'ex-Val de Seine des augmentations de contribution minimale de cotisation foncière des entreprises.

M. le PRÉSIDENT.- Merci. Y a-t-il des interventions ? (*Non.*)

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité, moins 4 abstentions de M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI, M. GUIGNARD, M. SELLAMI.

XIII. AUTORISATION D'ENGAGEMENT, DE LIQUIDATION ET DE MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

M. COLAS.- Cette délibération a pour but de permettre au Président d'engager et de mandater les dépenses d'investissement avant les votes du budget primitif pour 2022 dans la limite de 25 % des crédits inscrits à l'exercice antérieur.

M. le PRÉSIDENT.- Pas de problème ? (*Non.*)

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité moins 4 abstentions de M. CARRERE, Mme CIEPLINSKI, M. GUIGNARD, M. SELLAMI.

XIV. REITERATION D'UNE GARANTIE D'EMPRUNT

M. le PRÉSIDENT.- Réitération d'une garantie d'emprunt : tout est dit.

M. COLAS.- Exactement.

M. le PRÉSIDENT.- Y a-t-il des interventions ? (*Non.*)

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.

M. le PRÉSIDENT.- Pascal ODOT présente la délibération suivante sur le télétravail à partir du 1^{er} janvier.

XV. NOUVELLES MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU TELETRAVAIL AU SEIN DES SERVICES COMMUNAUTAIRES A COMPTEUR DU 1^{ER} JANVIER 2022

M. ODOT.- Merci, Monsieur le Président.

Le monde du travail change. En tout cas, la situation sanitaire que nous avons vécue accélère les transformations du travail. Celles-ci touchent aussi les services publics avec l'instauration du télétravail comme un mode normal d'organisation et non plus comme un mode exceptionnel. Ce travail a été mené au sein de la collectivité en même temps que celui sur l'application des 1607 heures, que nous avons votée lors du dernier Conseil communautaire. Après cette crise qui n'est pas terminée, il s'agissait d'assurer la mise en place du télétravail dans l'organisation des services de la Communauté d'Agglomération de manière pérenne.

L'enjeu est un enjeu d'équilibre car nous vivons cette problématique non seulement dans les collectivités territoriales, mais aussi dans les collectivités de travail personnel. Il s'agit d'assurer un équilibre entre le service à rendre, l'organisation du service et les aspirations individuelles, tout en tenant compte de la transformation numérique et de la transition écologique. Nous avons évoqué cette question au début de la séance. C'est une petite pierre apportée à l'édifice de la préservation de l'environnement.

La méthode est exactement la même que celle présentée pour les 1607 heures : beaucoup de concertations dans les services entre les agents et avec les organisations syndicales. Les séances de travail, formelles et informelles, se sont terminées le 6 décembre lors du Comité technique. Lequel a rendu un avis favorable, à l'unanimité des deux collèges, sur le protocole soumis à votre vote ce soir.

Les principes retenus sont importants. D'abord, aucun poste n'est télétravaillable en soi. Ce sont des missions. Les services ont entamé un travail de revisite des fiches de poste afin de déterminer quelles missions sont télétravaillables pour chaque poste et chaque agent. Que l'agent télétravaille ou non, ce n'est pas la question. Ces missions télétravaillables figureront dans les fiches de poste, y compris à l'ouverture des mobilités. Le second principe est que le télétravail repose à la fois sur le volontariat de l'agent et sur l'accord de la hiérarchie. Cela nous amènera à accompagner les encadrants car cette organisation du travail n'est pas simple. Pour l'équilibre avec le service rendu, il y a évidemment une limite : tous les agents doivent être présents sur site au moins trois jours. Cela limite le temps de télétravail possible à deux jours ou à un jour et demi, selon le rythme de travail hebdomadaire. Vous vous rappelez que des agents travaillent quatre jours et demi dans la collectivité. En outre, c'est à la collectivité d'accompagner matériellement cette transition vers le télétravail. Cela ne peut se faire que de manière progressive. La mise en œuvre du télétravail se fera progressivement au cours de l'année. Tous les agents ne seront pas en télétravail nouveau régime dès janvier. Il faudra du temps car nous devons notamment les équiper en matériel. Il y a beaucoup de choses à faire. Un autre élément important que nous permet la réglementation et que

nous souhaitons mettre en place est le versement d'une allocation appelée « forfait télétravail ». Les textes généraux de la fonction publique limitent le forfait journalier à 2,50 € et le forfait annuel à 220 €. Nous proposons ce soir d'appliquer ce forfait journalier de 2,50 € limité à 220 € par an. Nous verserons aussi un contingent de jours flottants limités à dix. Cela permettra d'avoir à la fois une organisation régulière et une organisation qui l'est moins pour tenir compte des spécificités de chaque agent.

Il y a encore pas mal de travail à effectuer. Comme je vous l'ai dit, nous avons vu ce protocole le 6 décembre et cela s'est concrétisé par un accord.

M. le PRÉSIDENT.- Le vote a été unanime.

M. ODOT.- Cela me permet de saluer le travail des services. Si nous sommes arrivés à un accord unanime, c'est ce qu'il y a eu un vrai travail des services, en particulier de la DRH qui a été très sollicitée entre les 1607 heures et le télétravail. Je vous assure que cela occupe.

M. le PRÉSIDENT.- Très bien. Merci de cette présentation complète.

Y a-t-il des interventions ? (*Non.*)

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité moins 4 abstentions de M. CARRERE, Mme CIEPLINSKI, M. GUIGNARD, M. SELLAMI.

XVI. MISE A JOUR DU TABLEAU DES GRADES ET EMPLOIS DE LA COLLECTIVITE

M. le PRÉSIDENT.- Est-il nécessaire de présenter cette délibération ? Ce sont quelques modifications d'emplois.

Y a-t-il des interventions ? (*Non.*)

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité moins 4 abstentions de M. CARRERE, Mme CIEPLINSKI, M. GUIGNARD, M. SELLAMI.

XVII. MODIFICATION DE L'INDEMNITE DE FONCTION DU PRESIDENT

M. le PRÉSIDENT.- Cette délibération concerne la modification de l'indemnité du Président. Je précise qu'elle est à la baisse.

Est-il nécessaire de la présenter ? (*Non.*)

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité moins 4 abstentions de M. CARRERE, Mme CIEPLINSKI, M. GUIGNARD, M. SELLAMI.

XVIII. DEROGATION AU REPOS DOMINICAL POUR L'ANNEE 2022

M. le PRÉSIDENT.- Cette délibération concerne la dérogation au repos dominical. Les interventions sont peut-être identiques à celles du Conseil municipal. Je crois qu'il y avait un problème d'harmonisation entre Montgeron et l'Agglomération. Est-ce toujours le cas ?

Mme CIEPLINSKI.- Oui. Nous en avons parlé avant-hier. Je voulais donc connaître la suite, l'épisode suivant.

M. le PRÉSIDENT.- Cela a-t-il été traité entre la Ville et l'Agglomération ?

Mme CIEPLINSKI.- Lors du Conseil municipal de Montgeron, nous avons voté une délibération qui limite à cinq dimanches le nombre de dérogations. C'est pourquoi je m'étonne que dans la délibération de l'Agglomération, il y ait des commerces de Montgeron pour des ouvertures le dimanche au-delà de cinq.

Dans la salle.- Au-delà de cinq, c'est l'Agglomération.

M. le PRÉSIDENT.- Oui, mais si j'ai bien compris il y avait une discordance sur un commerce. Est-ce exact ?

Mme CIEPLINSKI.- En délibération au Conseil municipal de Montgeron, on nous a soumis le fait que la Ville voulait limiter à cinq, même si la loi pouvait aller jusqu'à douze, les ouvertures de tous les commerces de Montgeron. Or dans cette délibération au Conseil d'Agglomération, il y a des commerces montgeronnais au-delà de cinq ouvertures.

M. le PRÉSIDENT.- Il s'agit des commerces d'articles pour animaux et des concessionnaires automobiles.

Mme CIEPLINSKI.- Exactement.

M. le PRÉSIDENT.- Je suis désolé parce que, manifestement, le travail entre la Ville et l'Agglomération n'a pas eu lieu depuis deux jours.

Un intervenant.- C'est vrai que, normalement, cela devrait être repris dans la délibération. Si nous avons demandé plus de cinq jours, nous aurions dû le donner pour avis conforme à l'Agglomération. Il faudrait mettre « cinq jours ».

M. le PRÉSIDENT.- C'est un peu tard pour apporter la modification. Je suis désolé. Je ne sais pas si la réponse vous a éclairés, d'autant que je ne l'ai pas bien entendue. Nous allons faire ce travail pour l'an prochain.

Mme CARILLON.- Quelle était la délibération concernée ?

M. le PRÉSIDENT.- Sur les concessionnaires automobiles et les articles pour animaux, c'étaient la 6 et la 10. La Ville et l'Agglomération peuvent-elles échanger pour voir si elles sont d'accord et proposer quelque chose à la fin de la séance, éventuellement avec l'appui du maire. Sylvie, tu peux regarder ?

Nous passons à la délibération suivante sur la convention entre l'Agglomération et l'ADCI.

XIX. CONVENTION LIANT LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL D'YERRES VAL DE SEINE ET LA SARL ADCI, EXPLOITANT DU CINEMA « LE BUXY »

M. DAMIATI.- Comme chaque année, il vous est proposé une convention entre l'Agglomération et le cinéma Le Buxy pour l'attribution d'une subvention. Laquelle permet aux habitants de notre territoire de bénéficier de tarifs préférentiels, contrairement à ceux qui n'y logent pas. Cette convention est similaire à celle de l'année dernière, malgré la situation difficile dans laquelle se trouve la culture.

M. le PRÉSIDENT.- Merci. Y a-t-il des interventions sur cette délibération ?

Mme CIEPLINSKI.- Nous constatons que le secteur de la culture, notamment le cinéma, traverse des années particulières. Cette convention passe en Conseil d'Agglomération parce que c'est un passage réglementaire, mais il serait bon de lui donner du sens. C'est pourquoi je voulais revenir sur les axes du projet culturel. Dans le projet culturel de cette convention, figure l'axe privilégié des projections thématiques en lien avec des problématiques pouvant intéresser des publics particuliers : personnes du troisième âge, public des quartiers en difficulté, autres publics identifiés en cours d'exécution de la convention. J'aurais souhaité savoir quelles actions ont été réalisées. Nous en avons un peu parlé en commission Culture, mais je n'ai pas eu de compte rendu. Je ne sais pas si c'est habituel ou exceptionnel. J'aurais voulu savoir quelles étaient les prévisions pour les retours au cinéma. Le budget 2021 prévoyait 222 200 € de recettes d'entrées et de confiseries. Où en sommes-nous aujourd'hui ? Sachant que le budget 2022 prévoit plus du double d'entrées qu'en 2021, je me demandais si le montant de 533 840 € était réaliste.

M. le PRÉSIDENT.- Y'a-t-il d'autres interventions ? (*Non.*)

Michaël DAMIATI peut-il apporter des éléments de réponse ?

M. DAMIATI.- Concernant la programmation, en contrepartie de cette subvention, plusieurs actions sont menées par Le Buxy. Nous en avons parlé en commission. Je n'ai pas le détail des différentes actions mais des axes ont été définis. Je crois que l'Administration nous avait donné tout ce qui a été fait, notamment des projections de films contre les violences. Nous pourrions vous le communiquer. Nous vous transmettrons également le compte rendu de la commission.

S'agissant des prévisions, on parle d'une subvention pour que nos concitoyens puissent bénéficier de tarifs préférentiels. La subvention est similaire à celle des années précédentes.

En ce qui concerne la gestion du Buxy à proprement parler, nous sommes face à une entreprise privée. Je vous invite à poser la question à M. et Mme DEMOULIN, les responsables de l'ADCI, car je ne suis pas en mesure de vous répondre sur les différentes projections. En revanche, je peux

vous dire que le montant de cette subvention est le même depuis plusieurs années, malgré la baisse de fréquentation des cinémas. Quant aux projections, nous espérons tous retrouver quelque chose de similaire à l'avant-crise. Néanmoins, aujourd'hui, même s'il n'y a pas de restriction en termes de jauge, on voit que le spectacle vivant et la culture en général ont du mal à reprendre. Nous espérons que ce sera temporaire et que les choses se rétabliront vite.

M. le PRÉSIDENT.- Très bien. Nous passons au vote sur cette délibération.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité moins 4 abstentions de M. CARRERE, Mme CIEPLINSKI, M. GUIGNARD, M. SELLAMI.

M. le PRÉSIDENT.- Avant de passer à la délibération suivante, je reviens sur celle concernant le repos dominical. Je vous propose que la mention « aucune demande au-delà de cinq jours n'est formulée » figure pour les communes de Montgeron et d'Épinay-sous-Sénart. C'est l'amendement de l'Exécutif. Y'a-t-il des interventions ?

M. DONEKOGLU.- J'aurais préféré que les grandes surfaces restent fermées. Cela aurait donné l'opportunité aux petits commerces d'avoir plus de chiffre d'affaires.

M. le PRÉSIDENT.- C'est le cas. Je ne comprends pas, mais allez-y...

M. DONEKOGLU.- Le travail le dimanche, c'est souvent un salariat volontaire déguisé. En réalité, les salariés n'ont pas le choix et sont soumis à la pression des employeurs.

Une intervenante.- C'est légal.

M. DONEKOGLU.- Oui, mais il y a souvent du volontariat déguisé.

M. le PRÉSIDENT.- Excusez-moi, j'écoutais les discussions parallèles : légalement, nous ne pouvons pas aller en-deçà. Nous avons le droit d'autoriser jusqu'à douze jours, mais nous ne pouvons pas descendre en dessous de ce qui est voté là. C'est la loi qui permet aux établissements d'ouvrir un certain nombre de dimanches.

M. DONEKOGLU.- Mais que votons-nous, alors ?

M. le PRÉSIDENT.- Nous votons le minimum.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est procédé au vote à main levée sur la délibération XVIII sur le repos dominical, qui est adoptée à la majorité des suffrages exprimés, moins 5 voix contre : M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI, M. DONEKOGLU, M. GUIGNARD, M. SELLAMI, et 9 abstentions : Mme BOUGEROL, M. CARBONNET, M. FALCONNIER, M. GAUDUFFE, Mme LAMOTH (pouvoirs de M. CLODONG et M. DUPONT-AIGNAN), M. LE ROUX, Mme ROUSSEAU-NUSBAUM.

M. le PRÉSIDENT.- Je ne vous ai pas fait voter sur l'amendement, mais je suppose que c'est le même vote que sur la délibération.

Mme CIEPLINSKI.- Non.

M. le PRÉSIDENT.- Vous êtes pour l'amendement.

Il est procédé au vote à main levée sur l'amendement, qui est adopté à l'unanimité.

M. le PRÉSIDENT.- Nous en venons à la délibération n° 20 concernant le rapport d'activité. Étant donné qu'il y en a plusieurs, si cela ne vous dérange pas, Michaël va faire une présentation très succincte pour que nous puissions avoir le débat.

XX. RAPPORT D'ACTIVITE 2020 DE L'ADCI CONCERNANT LA GESTION ET L'EXPLOITATION DU CINEMA PARADISO

XXI. RAPPORT D'ACTIVITE 2019-2020 DE LA SOTHEVY CONCERNANT LES SALLES DE SPECTACLES

M. DAMIATI.- Le cinéma Paradiso, qui est géré par l'ADCI dont nous parlions tout à l'heure, est en délégation de service public. Nous constatons une baisse drastique de la fréquentation, malgré le maintien de la programmation et des actions décidées par la Communauté d'Agglomération. Nous pouvons saluer le travail réalisé par l'ADCI car il faut pouvoir tenir le choc dans cette situation toujours très compliquée. Il est aussi à noter que cette entreprise ne nous a pas demandé de participation financière supplémentaire ni pour Le Buxy ni pour Le Paradiso.

Ensuite, vous avez le rapport d'activité de la programmation de la Sothevy pour la saison 2019-2020.

M. le PRÉSIDENT.- Tu présentes tout d'un coup ?

M. DAMIATI.- Ce rapport concerne aussi le spectacle vivant et la culture en général.

M. le PRÉSIDENT.- D'accord, vas-y.

M. DAMIATI.- Cette année très particulière a été marquée par une baisse importante de la fréquentation. Néanmoins, nous observons une volonté de conserver la programmation et sa qualité. Nous notons qu'il n'y a pas de demande de financement supplémentaire. La subvention d'équilibre reste la même depuis plusieurs années, malgré la crise sanitaire et l'augmentation des coûts qui n'épargnent pas le spectacle. Il faut souligner l'excellent travail effectué par la Sothevy en termes de programmation, de gestion, de réservation et de suivi de la programmation. Cela fait partie des spécificités de notre territoire. La qualité de vie que nous revendiquons passe par les équipements culturels qui font notre identité, par la culture en général et par la programmation de la saison culturelle organisée par la Sothevy.

M. le PRÉSIDENT.- Merci. Vous avez compris qu'il y a une présentation commune des rapports n° 20 et 21 sur le secteur culturel. Y a-t-il des interventions ?

Mme CIEPLINSKI.- Je pense qu'à l'avenir il serait intéressant que le travail en commission se fasse en ayant le rapport d'activité des trois cinémas, même s'il y en a deux en DSP et un en régie. Ce serait bien d'avoir la cohérence d'ensemble et de pouvoir travailler sur tout le territoire.

Concernant le rapport d'activité de la Sothevy sur les salles de spectacle, je ne vais pas commenter l'activité de l'année 2020 qui fut particulièrement difficile. Néanmoins, je tiens à montrer ma différence d'appréciation par rapport à Monsieur DAMIATI sur la qualité du travail et sur ce qu'on demande à la culture sur notre territoire.

Une délégation de service public a été accordée à la Sothevy pour cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2019 – c'est-à-dire lors du mandat précédent où je n'étais pas présente – pour faire vivre la programmation des salles de spectacle de l'Agglomération. Je m'interroge sur le sens que cela revêt. La culture et l'art vivant sont extrêmement importants. Comme l'a dit M. DAMIATI (nous partageons ce point de vue), c'est essentiel pour la qualité de vie, le vivre ensemble et le lien social. Toutefois, quand je vois ce qui est délégué là, il me semble qu'on parle d'une délégation de l'industrie du spectacle et non de la culture en tant que telle. Je ne sais pas si c'est la meilleure utilisation qu'on puisse faire de l'argent public. Je ne mets pas en question la qualité de la programmation ni la technicité de la Sothevy. Je pose une question politique : que voulons-nous faire ? L'Agglomération veut-elle subventionner la grande industrie des variétés et proposer des spectacles à des gens qui sont souvent les mêmes et qui ont les moyens d'y aller ? Notre ambition culturelle ne devrait-elle pas être de mettre en avant les talents locaux, de créer plus de lien entre nos territoires et entre nos habitants ? Ne devrions-nous pas utiliser l'argent public pour aller vers ceux qui n'ont pas les moyens d'assister à des spectacles de variétés ? Je ne suis pas certaine que nous fassions les meilleurs choix dans cette délégation de service public.

Les 80 premières pages du rapport sont une succession de chiffres et d'éléments comptables. C'est un rapport financier, ce qui est normal puisque nous faisons une délégation de service public. Il y a des statistiques et les données de rentabilité de chacun des spectacles. On voit bien le lien commercial. Pour l'anecdote, dans le préambule, le mot « session » est écrit « cession » comme s'il s'agissait d'une vente et non d'une séance de spectacle. On sent bien l'aspect commercial de l'affaire.

Ce que j'interroge, c'est notre ambition culturelle. Je sais que c'est une compétence de chaque commune, mais je pense qu'il pourrait y avoir des axes transversaux d'un territoire à l'autre. Ce serait bénéfique à tout le monde. Merci.

M. le PRÉSIDENT.- Y a-t-il d'autres interventions ? (*Non.*)

Michaël DAMIATI souhaite-t-il réagir ?

M. DAMIATI.- C'est un vaste sujet et l'heure est déjà avancée...

Je voudrais rectifier ce que vous avez dit sur les cinémas. Un seul est en délégation de service public : Le Paradiso. Le Buxy est privé. La subvention sert uniquement à bénéficier des tarifs. Quant au Cyrano, il est en régie.

Concernant la culture en général, vous l'avez entendu pendant le confinement, on parlait d'une chose « non essentielle ». Au contraire, on a pu voir que la culture était essentielle car, en dehors

du confinement, les gens ont aussi du mal à vivre. Ils ont besoin de se divertir et de profiter de la culture sous toutes ses formes. C'est un débat que nous avions auparavant.

Cela me gêne de dissocier la culture de l'aspect mercantile. Quand vous proposez une contribution, il est normal qu'il y ait une rétribution. Les artistes, quels qu'ils soient, doivent être payés à leur juste valeur.

Dans notre territoire, nous avons la chance d'avoir des spectacles éclectiques avec des têtes d'affiche. Vous parliez d'industrie et d'ambition, mais il faut également être en phase avec les attentes de nos concitoyens. Avoir ces têtes d'affiche, ces grandes stars, est une façon de répondre à ce qu'ils attendent mais aussi de les faire rêver, s'évader et passer de bons moments en ces temps difficiles. Je pense que nous avons construit cette chance au fil du temps. Cela fait partie de l'attractivité de notre territoire.

Vous parliez de faire travailler les artistes locaux, de jouer sur l'aspect local. Je vous rappelle qu'il y aura, cette année, le festival *Y'a d'la joie* qui permettra de mettre en avant les artistes locaux et de jouer sur cet aspect « territoire » en faisant tourner plusieurs spectacles. C'est une première. Nous verrons ce que cela donne. En tout cas, nous voulons vraiment répondre à toutes les attentes, que ce soit de l'intime dans certaines salles, de façon plus générale avec des têtes d'affiche ou en local avec ce nouveau festival qui sera proposé pour la saison 2021-2022. Voilà ce que je pouvais ajouter aux commentaires de Mme CIEPLINSKI.

M. le PRÉSIDENT. - Merci.

Nous pouvons donner acte que ces deux rapports ont été présentés et débattus.

Avec la même concision, Damien ALLOUCH va présenter celui concernant les trois centres aquatiques.

XXII. RAPPORT D'ACTIVITE 2020 DE L'UCPA CONCERNANT L'EXPLOITATION ET L'ANIMATION DES TROIS CENTRES AQUATIQUES

M. ALLOUCH. - Merci, Monsieur le Président. Je vais essayer d'être bref.

Il n'aura échappé à personne que l'année 2020 a été particulièrement compliquée. C'est vrai aussi pour les centres aquatiques. Les piscines ont été ouvertes 115 jours de manière pleine et 71 jours en mode dégradé. Il y a eu 99 jours de fermeture lors du premier confinement et 81 jours lors du deuxième. En 2020, le taux de fréquentation des trois piscines gérées en DSP est évidemment lié au contexte sanitaire. Une discussion sur le manque à gagner causé par la crise Covid pour ces établissements est en cours entre l'UCPA et l'EPCI. Dans l'évaluation de la perte d'exploitation, il conviendra de bien distinguer ce qui relève réellement de la crise Covid.

M. le PRÉSIDENT. - Merci. Y a-t-il des interventions ? (*Non.*)

Il est donné acte que ce rapport a été présenté.

Romain COLAS présente celui sur le prix de l'eau.

XXIII. RAPPORT D'ACTIVITE 2020 – LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

M. COLAS.- Le rapport est extrêmement complet, Monsieur le Président. Étant donné que vous l'avez tous lu avec attention, je ne crois pas utile d'en rajouter. Je vous signale simplement, car cela ne figure pas dans le dossier, que les discussions se poursuivent avec la société Suez et les intercommunalités voisines, dont le périmètre vient de s'élargir. L'objectif est de forger un outil public visant à placer sous maîtrise publique, dans les prochaines années, les outils de production et de distribution de l'eau potable dans le territoire. Par ailleurs, nous pouvons nous réjouir du fait que l'eau servie dans nos territoires est en tout point conforme aux exigences sanitaires et qu'aucune défaillance en la matière n'a jamais été constatée.

M. le PRÉSIDENT.- Merci. Monsieur CARRÈRE.

M. CARRÈRE.- Quelques mots rapides car il est tard. Je n'ai pas non plus envie de passer Noël avec vous.

M. le PRÉSIDENT.- J'ai dit que je ne l'avais pas prévu, mais je me faisais une joie de passer Noël avec vous !

M. CARRÈRE.- Je vais y réfléchir...

En préambule, je regrette qu'on ne se soit pas donné les moyens d'organiser une commission consultative des services publics locaux avec le maximum d'acteurs présents. La communication tardive de la date de cette commission ne nous a pas permis d'y participer. Il fut un temps où l'on nous adressait la date en amont. On nous communiquait les rapports dès leur réception et non huit jours avant les commissions. Cela permettait d'effectuer un travail de fond sur ces documents qui font plus d'une centaine de pages. Je suppose que nous n'avons pas tous eu le temps de les consulter, sachant que nous devons analyser beaucoup de documents sur d'autres sujets.

Je ne vais pas répéter ce que j'ai dit à chaque Conseil communautaire où le sujet de l'eau a été abordé, vu que nous sommes en effectif réduit et qu'il est tard. Cependant, je considère toujours que les membres du Conseil communautaire devraient bénéficier d'une séance de travail spécifique pour bien maîtriser les enjeux de la production et de la distribution de l'eau. Compte tenu des enjeux, j'insiste sur ce point que j'avais déjà évoqué l'année dernière. Il me semblerait opportun que nous puissions travailler sur une demi-journée, par exemple, car le sujet a son importance dans la période.

L'an dernier, je vous alertais sur l'introduction en bourse de l'eau. Son cours se porte très bien. Dorénavant, les spéculateurs profitent de ce nouveau marché pour jouer sur les réserves d'eau potable. Nous devons nous en inquiéter et nous y opposer. La seule réponse possible étant la maîtrise publique intégrale. L'eau n'est pas une marchandise et ce que la nature fait gratuitement pour le vivant depuis des millénaires n'appartient à personne en particulier.

Il est à noter que le rapport des délégués concerne l'année 2020, qui a connu la crise sanitaire et le confinement généralisé entre le mois de mars et le mois de mai. Les délégués ont assuré la

continuité du service durant cette période. C'était une nécessité mais aussi un challenge, puisque les habitudes de consommation étaient perturbées. Nous devons le souligner.

Je n'aborde pas la question tarifaire en détail, mais j'observe que les factures augmentent plus vite que l'inflation et que les augmentations de salaires. Il ne s'agit pas de la seule responsabilité du délégataire qui collecte pour d'autres organismes, mais un accompagnement pédagogique à la compréhension des factures doit perdurer.

Dans la mesure où nos contrats actuels s'achèvent en principe le 31 décembre 2023, il me semble important de réaffirmer le plus clairement possible que nous étudions toutes les possibilités permettant à l'avenir de garantir une véritable maîtrise publique de la distribution de l'eau, en ce qui concerne la compétence communautaire.

Nous souhaitons que cette question ne soit pas l'affaire de quelques élus ni de quelques spécialistes mais que soit lancé sur ce sujet un débat citoyen impliquant toutes les structures de l'Agglomération, notamment son Conseil de développement, pour élaborer les pistes à retenir. En effet, nos choix vont engager l'avenir de notre territoire et de nos habitants pour plusieurs décennies. Merci.

M. le PRÉSIDENT.- Romain souhaite-t-il réagir ?

M. COLAS.- Je partage les préoccupations exprimées par M. CARRÈRE. C'est le sens des travaux sur la maîtrise publique de la production et de la distribution de l'eau potable engagés par l'Agglomération. Nous aurons l'occasion d'y revenir lors d'un Conseil communautaire du premier semestre 2022. Nous avons vocation à créer avec Grand Paris Sud, Cœur d'Essonne et l'Établissement public territorial n° 12 – qui ont déjà validé le principe dans leurs assemblées respectives – un syndicat mixte, dont l'objet sera de conduire les négociations avec Suez et ses futures actionnaires, puisque nous sommes dans une situation de monopole privé. Ces discussions viseront à rendre publics les outils de production et de distribution, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Cela nous permettra, entre autres, de déterminer et de maîtriser le prix de l'eau. Je pense que cela rejoint vos préoccupations. J'espère que nous pourrons être plus précis sur le sujet au cours du premier semestre 2022. Je parle sous le contrôle du Président.

M. le PRÉSIDENT.- Tout à fait. Je suis sûr que chacun autour de la table comprendra que certains éléments de discussion ne peuvent pas être partagés avec tout le monde. Ce n'est pas lié à la complexité du sujet mais au caractère sensible des informations échangées avec Suez. Si les maires en sont d'accord, je propose d'organiser une séance pour échanger sur les grands dossiers de l'année ou des dix-huit mois. Chaque vice-président pourrait faire une présentation relative à son domaine. Il serait important que tous les conseillers municipaux y soient associés. Nous l'avons déjà fait et cela s'était avéré utile. J'invite les VP de l'Agglomération à préparer cette réunion. Nous verrons avec l'Administration si nous l'organisons avant ou après les vacances d'hiver. Ce sont des moments importants pour avoir une culture commune sur les enjeux du territoire.

C'est un don acte.

Romain COLAS présente l'avant-dernière délibération concernant le SyAGE. Juge et partie...

M. COLAS.- C'est vrai, mais je vais tâcher d'être équilibré.

XXIV. RAPPORT D'ACTIVITE DU SYNDICAT MIXTE POUR L'ASSAINISSEMENT ET LA GESTION DES EAUX DU BASSIN VERSANT DE L'YERRES POUR L'ANNEE 2020

M. COLAS.- Comme pour les autres rapports, nous examinons le rapport d'activité 2020 du SyAGE à la fin de l'année 2021. La grande actualité pour le SyAGE, en 2020, est la prise de la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) sur l'ensemble du bassin versant de l'Yerres. Cela a valu à ce syndicat d'être labellisé « établissement public d'aménagement et de gestion des eaux » en 2021. Cela signifie le déploiement de l'action du syndicat sur l'échelon pertinent lorsqu'il s'agit de gérer la ressource en eau et de rendre notre territoire plus résilient face au risque inondation à l'échelle de l'ensemble du bassin versant. Territoire qui couvre 130 communes et englobe près de 600 000 habitants. Cela a mobilisé les équipes au-delà de l'assainissement de la gestion des eaux pluviales dans le territoire historique de ce que fut le SIARV.

M. SELLAMI.- Comme je l'avais dit l'an dernier, ce rapport est très bien fait et très communicant. Toutefois, j'ai trois commentaires à émettre.

D'abord, on comprend que ce rapport porte sur les activités et l'organisation du SyAGE et non sur le résultat des mesures de qualité d'eau publiées à d'autres endroits, ce qui en rend l'accès plus complexe. On ne trouve aucun élément sur la teneur en nitrates, alors que sont évoquées des discussions compliquées avec le monde agricole. On aimerait pouvoir y lire des choses.

Le deuxième problème, qui avait déjà été évoqué l'an dernier, est que ce rapport ne comporte aucune mesure des taux de microplastiques dans les eaux de l'Yerres. Je ne pense pas que cela fasse partie de la batterie des mesures à effectuer.

Ma dernière remarque, qui ne s'adresse pas nécessairement au rapporteur mais à l'ensemble du Bureau, concerne la charte « fleuve sans plastique » que nous avons adoptée dans cette salle l'an dernier. En signant cette charte, vous vous en souvenez tous, les élus s'engageaient « *à adopter et à mettre en œuvre au moins une mesure pour chaque axe proposé et à régulièrement rendre compte des progrès réalisés* ». J'aimerais savoir à quel moment le Val d'Yerres Val de Seine, qui a adopté cette motion, rendra compte des mesures engagées.

M. le PRÉSIDENT.- Je ne sais pas si ce sera votre cadeau de Noël, mais je vous remercie de nous rappeler à l'ordre.

Romain, tu voulais ajouter quelque chose ?

M. COLAS.- J'ai pris note. Je suis d'accord avec M. SELLAMI sur les pistes d'amélioration du rapport du SyAGE. Cependant, à l'heure où nous nous parlons, je ne pense pas qu'il y ait des mesures sur les microplastiques. Il appartiendra aux services du syndicat d'apporter des réponses précises.

M. le PRÉSIDENT.- Très bien. Le dernier rapport est présenté par Sylvie CARILLON.

Mme CARILLON.- Il s'agit du rapport annuel sur la qualité du service public des déchets. Comme vous le savez, les chiffres de l'année 2020 ont été très perturbés. L'année dernière, vous nous aviez fait remarquer que les chiffres du SIVOM et du SIREDOM étaient difficilement appréhendables car ils étaient exprimés à la fois en euros et en tonnages. Ce rapport apporte une réelle amélioration, mais il faut être attentif au fait que les territoires évoluent différemment et qu'ils n'ont pas les mêmes gestions ni les mêmes pratiques. En tout cas, il est plus lisible que le précédent. Je tiens à remercier les services car il n'est pas toujours facile d'obtenir les chiffres. C'est une vraie gageure de transformer des kilos et des tonnes en euros. Je les remercie pour l'effort de lisibilité qu'ils ont fourni.

L'étude sur les déchets que nous menons aboutira bientôt. Nous reviendrons vers vous en février ou en mars afin de vous restituer les préconisations pour notre territoire et de vous parler de la redevance incitative, qui vous tient à cœur.

Je rappelle aux élus qui nous ont rejoint récemment que la gestion des déchets concerne la précollecte, c'est-à-dire la gestion des bacs, la collecte des déchets et les traitements. Le SIVOM gère l'intégralité des prestations de précollecte, de collecte et de traitement sur son territoire. Dans les communes de Draveil, de Montgeron et de Vigneux, c'est l'entreprise ESE qui se charge de la précollecte. La société Nicollin collecte les déchets ménagers et les encombrants. Véolia collecte les bornes enterrées et le SIREDOM assure le traitement.

S'agissant des chiffres, 1587 bacs de précollecte ont été acquis en 2020. Nous vous avons précisé l'année de référence : 2019. Pour les trois communes précitées, le montant de la prestation de précollecte s'élève à 255 164 €. Pour le SIVOM, nous sommes à 1,026 M€. Pour la collecte, vous avez les deux totaux exprimés en habitant par an : 57,55 € pour Draveil, Montgeron et Vigneux et 57,21 € pour le SIVOM. Concernant le traitement, vous avez les tonnages et les kilogrammes par habitant pour le SIREDOM et le SIVOM. En 2020, nous avons 34 853 tonnes pour le SIREDOM et 37 397 pour le SIVOM. En euros, cela représente 5,810 M€ pour le SIREDOM et 5,763 M€ pour le SIVOM.

Dans les pages suivantes, vous avez ce qui s'est passé durant la crise. Il y a notamment un point sur la ressourcerie qui a très bien fonctionné. En effet, malgré une fermeture ponctuelle, elle a largement dépassé ses objectifs : 1800 cartes de déchetterie ont été distribuées par le service et 291 composteurs à Draveil, à Montgeron et à Vigneux.

M. SELLAMI.- C'est la deuxième année que j'ai le privilège de lire en détail ces rapports sur lesquels on nous demande de donner acte. Ils sont à la fois plus lisibles et plus angoissants.angoissants car ils dressent le constat que la marée de déchets produits par nos modes de vie continue à monter année après année. Je ne sais pas ce que font concrètement l'Agglomération et les syndicats que nous finançons mais, quoi que nous fassions, cela ne fonctionne pas. En lisant le rapport du SIVOM, nous apprenons que chaque habitant jette trois kilos d'emballages, un kilo de verre, deux kilos d'encombrants et trois kilos d'appareils électroménagers supplémentaires cette année. De plus, il y a toujours 242 kilos de déchets résiduels par an et par personne.

Sur le rapport du SIVOM, j'ai signalé en commission un problème de forme que je veux relever ici publiquement. À la page 18, je refuse complètement le schéma de tri proposé. Je suis d'accord sur le fait que les emballages jaunes partent au recyclage et que les végétaux partent au compostage. En revanche, je refuse que les 44 000 tonnes de résiduels partent au compostage et à la méthanisation, comme précisé dans le rapport. C'est impossible. Il y a derrière de l'enfouissement ou de l'incinération et cela doit figurer à la page 18 de ce rapport.

Ma deuxième remarque est une remarque de fond sur la page 28, où un palmarès du bon tri est donné avec les trois premières villes. À qui distribue-t-on les bons points ? À celles qui produisent le plus de déchets recyclés. On félicite des villes comme Santeny ou Yerres qui produisent 41 kilos de déchets d'emballages triés par an, alors qu'on place en queue de peloton Épinay-sous-Sénart qui n'en produit que 25 kilos. Bien sûr, cela peut tenir à la qualité du tri, mais cela peut aussi tenir à la quantité de consommation. Je refuse que l'on dise qu'une commune est plus vertueuse qu'une autre parce qu'elle produit plus de déchets. Cette vision uniquement quantitative de la production de déchets ne peut, en aucune manière, être mise en avant.

Le troisième point concerne la page 37 de ce rapport. Le tableau sur le nombre de bacs de collecte du textile indique l'objectif 2020 et non le réalisé 2020. J'ai vérifié : c'est le même tableau que l'an dernier. Il n'a pas été mis à jour. Il me semble que certains représentants de cette assemblée siègent au conseil d'administration du SIVOM. Je me demande s'ils ont relu ce rapport.

S'agissant du rapport du SIREDOM, les orientations annoncées dans l'édito par le nouveau président en faveur de la réduction des déchets à la source et du réemploi de certains déchets sont encourageantes. Toutefois, on ne comprend pas bien qui va agir : le SIREDOM ou les collectivités ? Ce rapport cite des textes importants qui posent des questions de fond, en particulier la loi de transition énergétique et les directives-cadres de 2015 et de 2018 relatives aux déchets. Ces textes fixent des objectifs, notamment une diminution de 50 % des déchets mis en décharge d'ici 2025 et 10 % maximum de déchets en enfouissement d'ici 2035. Comment fait-on ? Ils prévoient surtout une généralisation du tri à la source des déchets alimentaires d'ici fin 2023 en vue de la méthanisation et du compostage de tous les déchets alimentaires. Quel plan d'action est envisagé pour que la Communauté d'Agglomération atteigne cet objectif, notamment celui du tri à la source des déchets alimentaires ? Quel service travaille sur ce tri à la source ? Sachant que nous avons deux ans pour réussir, il serait bon de commencer dès maintenant.

Mme CARILLON.- Je partage votre point de vue sur le classement, mais il n'est pas fait pour valoriser. Il sert simplement à classer.

Il faut réellement parvenir à changer les habitudes des habitants. C'est le plus compliqué.

Si l'on veut moins de déchets, il faut aussi travailler avec les entreprises car ce sont les déchets d'emballages qui constituent la principale source de déchets. Ce ne sont pas les ménages qui vont résoudre ce problème car leur action reste modérée par rapport à ce que pourraient faire les industriels et les grandes surfaces. J'ai l'impression que les grandes surfaces commencent à être sensibilisées à ce sujet. Il y a un énorme travail à effectuer pour inciter l'État à prendre les mesures nécessaires afin de diminuer les déchets industriels et commerciaux. Je crois que l'enjeu est là.

En ce qui concerne le textile, vous avez vu que des bornes ont été déposées dans plusieurs villes. Nous les avons testées à Vigneux et à Montgeron. Ce dispositif fonctionne plutôt bien ; nous avons une grosse collecte. S'agissant du tableau, ce n'est pas qu'il n'est pas actualisé, c'est que les bornes sont restées inchangées entre 2019 et 2020.

Concernant le bio, c'est l'étude dont je vous parlais qui est en train de travailler sur le sujet. Je pense que nous pourrons vous présenter quelque chose dans les prochains mois.

Je crois avoir tout dit sur nos perspectives. En tout cas, il est évident qu'il faut parvenir à produire moins de déchets et pas seulement à les recycler.

J'ajoute qu'en 2020 les déchetteries ont reçu énormément d'encombrants car, pendant les confinements, les gens ont remonté à la surface des choses qu'ils ont eu le temps de trier. Elles ont même été débordées par moments. Aujourd'hui, du fait des confinements ou du télétravail, les gens vivent davantage dans le territoire qu'auparavant. Ils consomment plus de repas dans le Val d'Yerres Val de Seine. Cela joue sur la quantité d'emballages, de déchets, et sur tous ces tonnages. Ce n'est pas négligeable du tout. Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas travailler sur la question.

M. SELLAMI.- Le plan d'action sur la collecte à la source des biodéchets de l'Agglomération est-il porté par cette étude ?

M. le PRÉSIDENT.- Oui.

M. SELLAMI.- Il nous sera présenté d'ici février ?

M. le PRÉSIDENT.- Oui.

Ce rapport a été présenté et débattu. Nous avons épuisé l'ordre du jour.

Avant de vous quitter, je souhaitais indiquer que des questions orales ont été déposées. Si tous les membres ayant formulé ces questions en sont d'accord, je propose de remettre les réponses écrites aux groupes tout de suite, de les transmettre par *mail* à tous les membres de l'assemblée dans la foulée et que ce soit joint au compte rendu. Je m'engage également à apporter des réponses écrites à vos questions orales. Je pense que c'est une bonne manière d'acter vos questions et les réponses que je peux fournir. Je remets immédiatement aux présidents de groupes les trois questions et les trois réponses.

Au nom de mon directeur de cabinet et de l'Administration, je tenais à vous remercier de la qualité des débats que nous avons eus aujourd'hui. Je crois que nous avons encore la capacité d'améliorer ce débat démocratique. Je serais assez favorable – je m'adresse aux maires et à Christophe CARRÈRE – à ce que nous mettions en place dans nos séances un système où nous approuverions au début toutes les délibérations approuvées à l'unanimité en commission et qui ne donnent pas lieu à débat. Je le fais dans d'autres instances pour concentrer les débats sur ce qui est vraiment important démocratiquement. Je vous proposerai certainement une formule. Si nous pouvions la mettre en œuvre la prochaine fois, je pense que cela permettrait de gagner en lisibilité pour tous.

Vous n'êtes pas d'accord ?

M. CARRÈRE.- En termes de travail, c'est compliqué car nous posons un certain nombre de questions avant les commissions et nous prenons nos décisions...

M. le PRÉSIDENT.- Je n'ai pas dit « avant les commissions ». Je propose que nous nous mettions d'accord, juste avant le Conseil, sur les délibérations sur lesquelles vous ne souhaitez pas intervenir et qui ont fait l'objet d'un avis favorable unanime des commissions.

M. CARRÈRE.- Généralement, en commission, nous nous abstenons tout le temps parce que nous n'avons pas le temps de faire le point entre nous avant. Nous ne sommes pas contre le principe, mais il faut réfléchir à l'organisation.

M. ALLOUCH.- Pour l'avoir éprouvé dans une autre instance et avoir fait longtemps partie de l'opposition, je peux dire que cela fonctionne pas mal, même si nous nous abstenons aussi car nous n'avons pas forcément le temps de lire tous les documents. Avant la séance, on peut prendre un quart d'heure pour faire un point sur les délibérations n'appelant pas de débat particulier. De cette façon, on se focalise sur les délibérations nécessitant un débat. En revanche, vous ne le dites pas quatre jours avant la séance mais un quart d'heure avant. Vous vous mettez d'accord avec le cabinet et le Président.

M. le PRÉSIDENT.- Je vous propose de tester ce mode de fonctionnement la prochaine fois pour gagner en lisibilité. Il me reste à vous souhaiter de très belles fêtes de fin d'année et à vous donner rendez-vous pour un Conseil communautaire qui est déjà calé. Si vous n'avez pas toutes les dates, nous vous transmettrons le calendrier du premier semestre 2022. Merci à vous tous. Bonne fin de soirée. Bonne nuit.

(La séance est levée à 22h58).

Le

Le secrétaire de séance

Danielle ROUSSEAU-NUSBAUM